

8 1/4% WOOD GUNDY
692-4200
3 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

LUNETTES COMPLÈTES
PRÊTES EN
1 HEURE
chez
GREICHE & SCAFF
PLACE LAURIER
658-8900

MARDI 1er NOVEMBRE 1994

QUÉBEC, 98e ANNÉE, NO 301
52 PAGES, 3 CAHIERIS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.24 3.98

MONTREAL-OTTAWA 60c Plus TPS TVQ

50c Plus TPS TVQ

L'ÉCONOMIE

Il reste de bons voies vers le sud

Il reste des places en abondance sur les voies vers le sud, sauf pour les périodes de forte affluence des Fêtes et de la relâche, en mars. **B-10**

LE QUÉBEC



Un premier «tome» sur René Lévesque

Les admirateurs de René Lévesque ne seront pas déçus par le premier tome de sa monumentale biographie signée Pierre Godin. **A-14, A-15**

LE CANADA

«L'armée ça va!», selon un comité

Après un réexamen, un comité mixte du Parlement et du Sénat conclut que le visage des Forces armées n'a pas à changer substantiellement. **A-5**

LA RÉGION



2002 n'a pas encore «sa» montagne

Le cœur de Bernhard Russi, conseiller technique de la FIS, penche pour les Chic-Chocs, mais rien n'est pourtant acquis à Québec 2002, rappelle-t-il. **A-3**

LE MONDE

On craint une guerre «totale» en Bosnie

Alors que les Bosniaques ont cessé leur avancée, la Forpron craint que les Serbes ne mettent à exécution leurs menaces de représailles. **A-11**

Une armée contre deux gangsters

Plus de 500 policiers ont été mobilisés contre deux malfaiteurs armés qui ont fait huit otages, dont deux policiers, après avoir commis un hold-up. **A-13**

L'INDEX

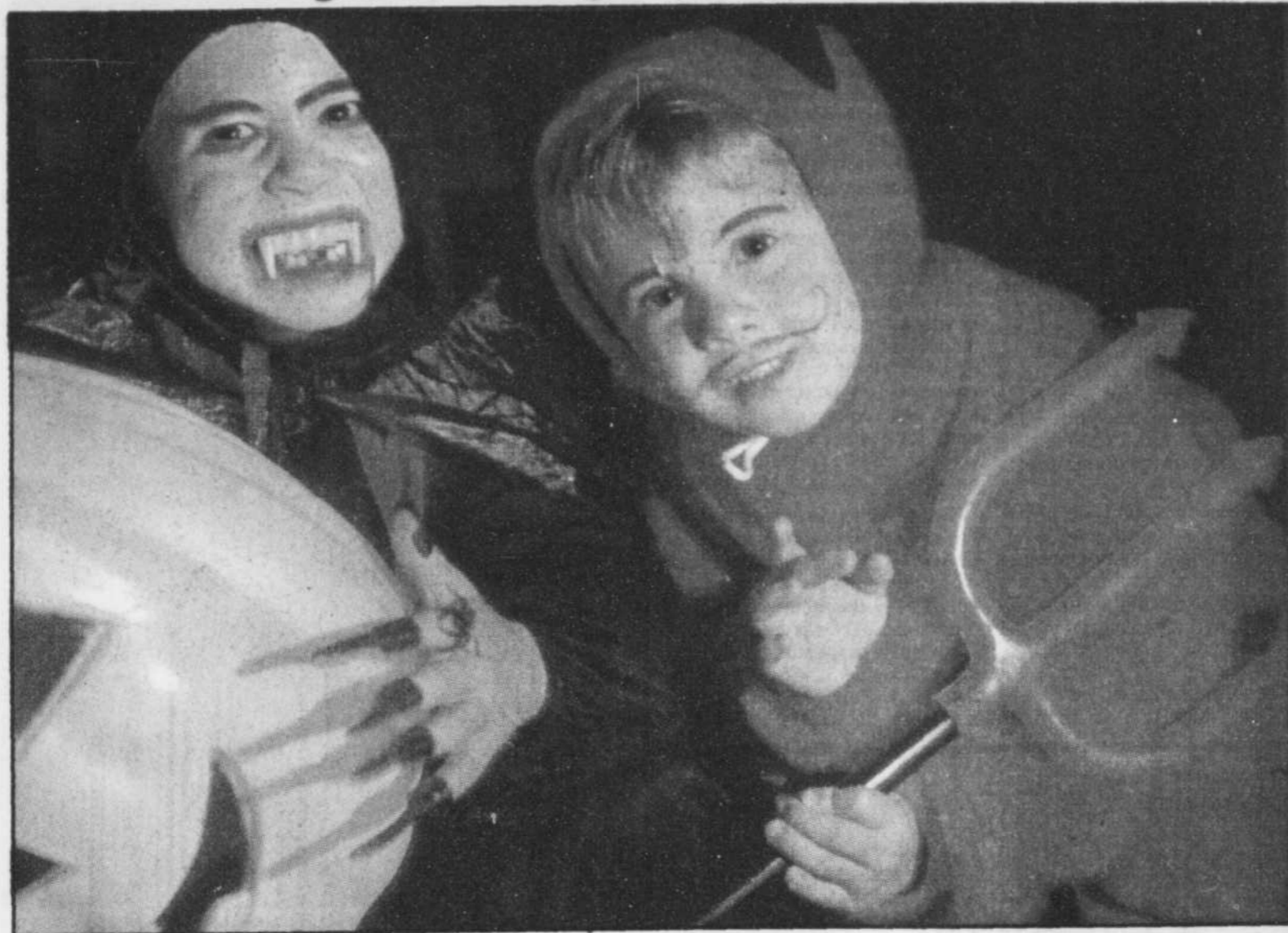
| | |
|---------------------|-----------------|
| Annonces classées | C-5 à C-8 |
| Arts | B-4, B-5 et B-6 |
| Décès | C-8 et C-9 |
| Économie | B-7 à B-10 |
| Éditorial | A-14 |
| Horoscope | C-8 |
| Le Monde | A-11 à A-13 |
| Les idées du jour | A-15 |
| Michel David | A-14 |
| Mode | C-1 à C-4 |
| Où aller à Québec | B-5 |
| Québec et l'Est | B-1 et B-2 |
| Une place au soleil | A-10 |

| | |
|----------------------------|------------|
| TABLOÏD SPORT | S-1 à S-14 |
| Bandes dessinées | S-15 |
| Ce soir à la télé | S-16 |
| Mots croisés / Mot mystère | S-14 |

LA MÉTÉO

Nuageux, pluvieux, ventoux et frais, maximum 7. **S-16**

Joyeuses frayeurs et sécurité



Accompagnés de leur mère, soigneusement maquillés et revêtus de costumes confortables, Derek et Jessy Pickford, de Beauport, ont bien profité de leur soirée d'Halloween qui s'est déroulée sans qu'aucun incident malheureux ne soit rapporté, selon les policiers. **Page A-2**

Les chauffeurs ne veulent pas négocier (Rivard)

«Une loi s'impose»

QUÉBEC — Une loi extraordinaire est la seule solution pour mettre fin à la grève des chauffeurs d'autobus qui risque de durer jusqu'au 29 novembre, affirme le délégué régional et député de Limoilou, Michel Rivard.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

M. Rivard participait hier soir à un caucus des députés de la région de Québec où on a discuté notamment du débrayage des chauffeurs de la STCUQ. Il est plutôt pessimiste et rejette toute la faute sur les chauffeurs d'autobus.

«J'ai été président de la CUQ durant 10 ans et 12 ans à la STCUQ et s'il y a un groupe qui ne veut rien entendre c'est bien celui-là. Si on veut être fataliste, ça va prendre une loi extraordinaire. Les chauffeurs ne veulent pas comprendre que c'est un privilège d'avoir un job et un double privilège d'avoir une sécurité d'emploi totale. Je les défie de comparer leurs conditions de travail à celles de l'ensemble des employés de la fonction publique.

Je suis peut-être hargneux, mais je sais qu'ils ne veulent pas négocier. Pour eux, négocier c'est « donnez-nous ce qu'on veut ». Ils demandent 10,5 % d'augmentation sur deux ans et ne proposent même pas de compromis. Je se-

rais le plus surpris du monde qu'ils acceptent de mettre de l'eau dans leur vin, ils ne l'ont jamais fait. En 1979, la grève a duré neuf mois. En 1982, il y a eu une loi spéciale après deux semaines. En 1984 ils nous ont eus à l'usure parce qu'on craignait de perdre les Grands Voiliers. En 1988, on a fait de petits gains et, entre-temps, on a été sauvé par la loi 102. Ils veulent reprendre ce qu'ils ont laissé sur la table », de confier M. Rivard.

Il est clair, ajoute-t-il, que « la négociation c'est le gouvernement qui va la faire. Et ce ne sera pas le statu quo car il y a des horreurs, des choses abominables qu'on ne peut plus payer ».

La session parlementaire a été fixée au 29 novembre par le nouveau gouvernement péquiste. On peut exclure un rappel hâtif de l'Assemblée nationale pour obliger la reprise du service.

« Je ne sais pas ce que le conseil des 19 ministres choisira par M. Parizeau va décider, mais si une loi spéciale est adoptée ce sera suite au rapport d'un médiateur extraordinaire. »

- Les victimes sans voix, isolées, et désorganisées sont oubliées
L'éditorial, page A-14
- Les services essentiels ont été bien assurés en cette première journée
Page A-3



Les chauffeurs d'autobus ont maintenu des piquets de grève devant les garages de la STCUQ, hier, n'autorisant que les sorties prévues par les « services essentiels ».

Les Québécois deux fois plus nombreux à avoir leur dossier de crédit à l'oeil

QUÉBEC — Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le 1er janvier, deux fois plus de Québécois ont consulté leur rapport de crédit chez Equifax Canada, l'agence de renseignements la plus importante au pays.

par SOPHIE COUSINEAU
LE SOLEIL

En 1993, 13 000 consommateurs du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse prenaient connaissance chaque mois de leur dossier chez Equifax. Cette moyenne mensuelle est passée à 29 000 pour les 10 premiers mois de 1994, d'après les statistiques de l'agence qui gère les dossiers de 16 millions de Canadiens.

« 75 % de cette hausse est attribuable aux demandes de Québécois », dit Michel Globensky, porte-parole d'Equifax, qui collige les données sur ces trois provinces.

La Loi sur la protection des

renseignements personnels dans le secteur privé, également connue sous le nom de loi 68, donne plus d'emprise aux citoyens sur les entreprises qui détiennent des informations à leur sujet.

Par exemple, une personne qui désire contracter un prêt doit être informée de l'origine du rapport de crédit consulté par son institution financière. Pour M. Globensky, cette disposition n'est pas étrangère à l'intérêt croissant porté par les Québécois à leur dossier.

Les consommateurs qui se sont prévalus du droit de se faire trancher des listes nominatives utilisées par des institutions finan-

cières à des fins commerciales ou philanthropiques sont par contre beaucoup moins nombreux.

Les dispositions de la loi concernant le marketing direct sont entrées en vigueur le 1er juillet. Elles permettent notamment à une entreprise de communiquer des listes de noms comprenant adresse et téléphone à une autre société sans le consentement des personnes visées à condition que celles-ci aient eu l'occasion de faire rayer leur nom.

Seulement 35 retraits

Toutes les caisses populaires Desjardins ont ainsi posé, en juillet, des panneaux informant le public de son droit de retrait — bien en vue, près des guichets automatiques. Or seulement 35 des 4 millions de membres ont fait une demande en ce sens, révèle Réginald Samson, le responsable de l'implantation des changements opérationnels survenus avec la loi à la

Confédération des caisses Desjardins.

« Nous ne vendons pas nos listes, tient à préciser M. Samson. Elles sont seulement transmises à nos filiales (compagnies d'assurance, agences de voyage, centre de traitement VISA-Desjardins). »

Le nombre de retraits est également négligeable à la Banque royale du Canada. Cette institution a mis à la disposition de ses 9 millions de clients, il y a un an, un numéro 1-800 leur permettant de se retirer de ses listes. Seulement 3000 d'entre eux l'ont fait, indique Marie-Josée Vinet, directrice de la publicité. La Banque profitera toutefois de l'envoi des relevés de comptes en décembre pour rappeler à ses clients leurs droits au moyen d'un feuillet d'information.

Autre texte en page B-10

Le test sanguin du policier sous scellé

TROIS-RIVIÈRES — Marc Saint-Germain, ce policier de 26 ans de la SQ à l'origine de l'accident qui a fauché quatre de ses collègues, le 27 octobre à Trois-Rivières-Ouest, se débat en cour pour empêcher ses confrères-enquêteurs d'utiliser l'analyse de son test sanguin, estimant que ses droits civiques sont brimés.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Le rapport du prélèvement a été saisi par la police, trois heures après l'accident.

L'avocat du patrouilleur, Me Eric Downs, vient d'obtenir de la Cour supérieure une injonction temporaire pour que la SQ cesse toute analyse du dossier médical du patrouilleur affecté à l'Unité de sécurité routière du poste Montréal-Métro. Il invoque que la saisie du test sanguin de l'unique survivant de l'accident, survenu en fin de party, est illégale et va à l'encontre des droits constitutionnels garantis de son client, qui n'a jamais été consulté.

Me Downs cherche surtout à protéger l'intégrité physique et la confidentialité du dossier médical du jeune policier.

La nuit de l'accident, le sang prélevé sur le blessé léger a été analysé par un technologiste afin de déterminer la quantité d'éthanol (alcoolémie) du policier.

L'agent Saint-Germain, qui craint qu'une accusation criminelle ne soit déposée plus tard contre lui, à partir d'éléments obtenus illégalement, estime que dans l'éventualité que cette triste histoire débouche sur une enquête du coroner, il ne pourrait avoir droit à une enquête juste et équitable si tous les détails de cette affaire étaient dévoilés.

Une requête en recours extraordinaire de la nature d'un certiorari sera présentée aujourd'hui. Le document délivré par le juge Robert Legris, qui fait suite à une requête déposée par Me Downs de toute urgence samedi par télécopieur au palais de justice de Trois-Rivières, empêche même la SQ de commenter cet aspect précis du dossier et l'enjoint de remettre au greffe de la cour le produit de la saisie, notamment le rapport de biochimie recueilli par l'enquêteur Michel Primeau. Le matin de la tragédie, la SQ a réagi dans un délai trop long pour obtenir un télémandat lui permettant de mettre la main, légalement et en toute tranquillité, sur un échantillon de sang du policier.

Enfin, dans sa requête, l'agent Saint-Germain craint les répercussions négatives sur sa carrière et sa réputation. En coulisse, un policier de la SQ a confié hier que le simple fait que le directeur général de la Sûreté, Robert Lavigne, songe à suspendre le policier avec une demi-solde au lieu du plein traitement salarial est un signe évident que la situation du policier est compromise et qu'il risque des sanctions, voire le congédiement.

Par ailleurs, le ministère des Transports a annoncé hier que la portion de l'autoroute 40 sur laquelle la tragédie s'est produite ferait l'objet d'une nouvelle signalisation pour fusionner les deux voies menant à la sortie prononcée du pont Lavolette. Des balises aux bandes obliques seront ajoutées tandis que trois lisières transversables (un quart de pouce de profondeur) seront placées dans la chaussée, juste avant la sortie du pont, pour secouer les véhicules et obliger le conducteur à réduire sa vitesse à la limite de 45 km/heure.

Autre texte en page C-9

FAITS DIVERS

Parents et enfants ont fêté l'Halloween en toute sécurité

QUÉBEC — Spectacle macabre, nuit d'horreur, monstres en liberté. Hécatombe à Québec ? Que non ! Les rues ont plutôt été envahies, hier, par une cohorte d'enfants costumés, escortés comme il se doit par leurs parents, attirés par la perspective d'une citrouille de plastique pleine à ras bord de bonbons durs, de tire, de noix et de toutes ces friandises qui font le bonheur des dentistes.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Il faut l'avouer, ils étaient tout simplement à croquer ces bambins qui trottaient de maison en maison au crépuscule hier. L'Halloween n'arrive qu'une fois par année, pas question de passer à côté. À en juger par la qualité des maquillages et la variété des costumes, le plaisir appartient tout autant aux parents qu'à leur progéniture.

Les règles de sécurité mises de l'avant par les policiers depuis des années semblent avoir porté fruit. Très peu d'enfants portent des masques, la plupart optent pour le maquillage. Les grands circulent en groupes et les plus jeunes sont toujours accompagnés d'au moins un parent. Il n'est pas rare d'apercevoir un père ou une mère, fringué(e) en clown ou en pâtissière, rivalisant d'originalité avec son marmot. Et les enfants ont très

bien compris qu'ils ne sont pas les bienvenus dans les maisons sombres et pas décorées.

Bien sûr, la fête a été récupérée par les vendeurs de gadgets : les maniaques peuvent maintenant acheter de la poudre à fumée, des citrouilles en styrofoam imitant les vraies à la perfection, des cassettes crachant de tonitruants cris de terreur, du maquillage spécialement conçu pour les enfants, des cerceaux, des pierres tombales, des pendus, des façades de maisons hantées, des guirlandes d'Halloween. La limite réside dans le montant qu'on est prêt à investir.

Chez Benoit Potvin, de la rue Saint-Julien, à Saint-Émile, le décor et le vampire bossu étaient si terrifiants que certains enfants n'osaient s'approcher. « Quand ils ont trop peur, je leur lance les bonbons », dit M. Potvin, qui attendait les enfants dehors, sous son déguisement, pendant que le party était bien pris à l'intérieur

de sa maison.

Y'a pas que les parents qui prennent cette fête très au sérieux. Les policiers ont patrouillé les rues en accordant toute leur attention aux petits rôdeurs du 31 octobre. Pour la plupart des agents, c'était aussi l'occasion de se rapprocher des enfants. Ils ont évidemment prodigué leurs conseils de prudence, mais ont aussi distribué des friandises.

À Charlesbourg, les alentours des dépanneurs ont en outre été étroitement surveillés. « Des petits malins sèment la confusion, explique Robert Roberge, responsable de la soirée de l'Halloween. Ils arrivent masqués dans un dépanneur, l'employé ne se méfie pas, et ils commettent un vol, ni vu, ni connu. » Les policiers guettent aussi ces adolescents qui flânent dans les parcs et les cours d'école : ce sont de potentiels voleurs de bonbons, souligne M. Roberge.

Les policiers de la région n'ont déploré qu'un seul incident fâcheux hier soir : deux loustics d'une quarantaine d'années déguisés en chauffeurs d'autobus ont vandalisés deux autobus, l'un sur le boulevard Laurier, à Sillery, l'autre avenue des Sciences-Humaines, à l'université Laval. Ils n'ont pas été arrêtés.



Le Ninja Samuel Hébert, le chevalier François Lanthier-Nadeau, et la petite lapine Andréanne Lanthier-Nadeau ont accepté d'interrompre leur tournée d'Halloween pendant quelques secondes pour se laisser croquer par notre photographe.



Dernier hommage à Yves Bossé

Les policiers de Lévis et des représentants de plusieurs autres services policiers municipaux ainsi que la Sûreté du Québec ont rendu un dernier hommage à leur collègue Yves Bossé, à l'église Christ-Roi, à Lévis, hier. La conjointe du défunt (au centre sur la photo) était soutenue par des proches. Le maire Robert Guay, des conseillers municipaux, des proches, des amis et des curieux ont assisté aux funérailles du jeune policier lévisien. M. Bossé, 25 ans, a péri dans un accident de la route en même temps que trois autres confrères, jeudi, à Trois-Rivières. Les quatre victimes venaient de terminer un cours de perfectionnement à l'Institut de police de Nicolet.

La GRC identifie le cadavre de Marcia Leblanc

NOTRE-DAME (PC) — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a confirmé hier que les ossements trouvés la semaine dernière et dimanche près de Notre-Dame, au Nouveau-Brunswick, sont ceux de Marcia Leblanc. L'adolescente de 14 ans était portée disparue depuis un an. Les restes de la jeune fille, dont une partie de la mâchoire, ont été découverts dans un secteur densément boisé à seulement deux kilomètres du lieu où son ami de coeur, Marcel Cormier, 17 ans, avait été retrouvé tué par balle le 15 novembre 1993. La cause de la mort de Marcia Leblanc n'a pas encore déterminée. Un porte-parole de la GRC, le caporal Gerry Belliveau, a révélé hier que les expertises dentaires effectuées sur la mâchoire inférieure trouvée dimanche matin ont permis d'identifier positivement l'adolescente. D'autres ossements de même que des vêtements avaient été trouvés la semaine dernière. L'enquête se poursuit pour déterminer les circonstances qui ont entouré la mort de la jeune fille et de son compagnon. Les policiers aimeraient s'entretenir avec Roger Leblanc, le principal suspect dans cette affaire. L'homme de 34 ans, qui n'a aucun lien de parenté avec la victime, est disparu lui aussi depuis un an.



Marcia LEBLANC

Complicité après un meurtre: procès devant un juge seul pour Me Royer

QUÉBEC — Sans raison vraiment explicite, le procureur chef de la Couronne, Me Michel Auger, a fait volte-face, hier, et il a accepté que son collègue, Me André Royer, subisse son procès devant un juge seul plutôt que devant un jury, sous l'accusation de complicité après un meurtre.

L'avocat a été cité à son procès à la suite du meurtre du fonctionnaire Jean-Guy Dubois, en octobre 1992. Il est accusé de complicité avec l'accusé après le meurtre.

Puisqu'il s'agit d'une infraction sur laquelle la cour supérieure a la juridiction exclusive, il devait subir son procès devant un jury, à moins que le ministère public consente à un procès devant un juge seul. À l'ouverture de la dernière session des Assises, l'avocat de l'accusé, Me Lawrence Coriveau, a insisté pour échapper au verdict d'un jury mais, à ce moment-là, le ministère public a formellement refusé de donner son consentement, de sorte que la date du procès devant jury avait été fixée au 21 novembre.

À l'ouverture de la nouvelle

session des Assises, hier, volte-face du ministère public, le procureur chef donnant son accord pour que le procès se tienne devant un juge seul de la cour supérieure. D'après l'explication fournie par Me Auger, l'examen du dossier a démontré qu'il était inutile de convoquer un jury. Le 21 novembre, donc, Me Royer devra se présenter devant le tribunal pour qu'on fixe la date de son procès.

En fait, seulement deux dates de procès ont été fixées pour la prochaine session des Assises, dont celui de Jocelyn Garneau et d'Alain Bonneau, sous réserve d'une requête pour obtenir des procès séparés. Les deux individus sont accusés d'avoir séquestré la gérante de la caisse populaire de Saint-Louis-de-Gonzague et ses deux enfants, au cours de l'automne 1993. À cette occasion, une importante somme d'argent avait été dérobée à la caisse populaire.

D'autre part, Robert Leclerc, l'individu dont le procès devait débiter le jour même où il se soumettait au verdict des électeurs de la circonscription de Vanier, le 12 septembre, a échoué dans sa tentative d'obtenir une réouverture d'enquête. En septembre, le juge Gaston Desjardins avait accepté

de reporter le début du procès devant jury après avoir constaté une lacune dans la communication de la preuve faite à Leclerc.

Hier, l'accusé se plaignait que la Couronne lui a « parachuté un second témoin, qui ment ». Il demandait donc au juge Desjardins de « rejeter » le témoin.

D'un même souffle, Leclerc accusait Me Auger d'exercer une « vengeance politique » à son endroit parce qu'il a déjà refusé de donner suite à une plainte de sa part. « Ça fait quatre ans que j'essaie de citer en justice deux criminels de la police de Charlesbourg et le système m'en empêche, s'est écrié Leclerc. Je veux que le procureur général étudie mon dossier ! »

De son côté, Me Auger a expliqué que l'accusé a intenté une poursuite civile contre les deux policiers et que ce n'est que trois ans après un règlement dans cette cause qu'il a décidé de porter plainte au criminel, d'où la perception du ministère public que l'individu se servirait de cette plainte pour assouvir sa vengeance.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 31-10-94

4-0-1

4-0-9-9

BANCO

tirage du 31-10-94

2-5-6-9-11-12-15-18-27-29

33-39-49-51-52-53-54-56

61-69

Une autre entente ratifiée au SOLEIL

QUÉBEC — L'entente de principe conclue la semaine dernière avec la direction du SOLEIL et le syndicat représentant la quarantaine de typographes a été acceptée dimanche par une majorité d'entre eux. Le syndicat des typographes, affilié à la FTQ, est le cinquième et dernier groupe des employés du quotidien à renouveler leur convention collective.

la maison

simons

PLACE BTE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

COLLECTION DÉTENTE

L'ensemble matelassé 95.00

Tricot jacquard, cardigan chemise moelleux, motif petites croix. Pantalon taille élastique. Indigo chiné. P.m.g. Idéal pour les journées sans horaire.

LA TROIS

LE SOLEIL



Pendant que leurs collègues assuraient les services essentiels, hier, des chauffeurs en grève de la STCUQ maintenaient des piquets aux abords du siège social de la Société de transport, rue des Rocailles, dans le quartier Lebourgneuf.

STCUQ: les services essentiels bien rendus

QUÉBEC — La Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) et le syndicat des 700 chauffeurs s'entendent au moins sur un point : les services essentiels ont été bien assurés hier dans le transport en commun affecté par une grève depuis samedi. L'harmonie entre les parties s'arrête là, la STCUQ attendant toujours une contre-proposition du syndicat pour reprendre les pourparlers.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Le président de la STCUQ, M. Claude Larose, a mentionné en fin de journée hier que les services prévus par le Conseil des services essentiels ont été donnés sans problème majeur. « Nous n'avons rien à redire sur les services assurés ». Le président admet cependant que des ajustements mineurs seront nécessaires. Hier, seulement 370 véhicules et non 400 ont circulé aux heures de pointe du matin et de l'après-midi puisque les étudiants de l'université Laval sont en semaine de lecture et que des écoles étaient fermées pour une journée pédagogique.

Le dirigeant syndical Henri Massé a lancé pour sa part « mission accomplie » lorsque ses membres sont revenus hier matin de leur première sortie depuis le déclenchement de la grève. « Les chauffeurs tiendront leur parole », promet le président. Ironiquement, c'est le syndicat qui surveillait hier ses membres pour ne pas qu'ils entrent en retard au travail. Le syndicat relie les retards sur les circuits au fait que les chauffeurs ne connaissent pas toujours les



Claude LAROSE

parcours et aussi parce qu'ils doivent faire plusieurs arrêts puisqu'il ne s'agit pas de parcours express.

Même si les services essentiels ont été assurés hier, M. Larose craint néanmoins que la grève mette un frein à l'élan pour le transport en commun qui a connu une augmentation de 6 % d'usagers à l'heure de pointe depuis 1992. Le président de la STCUQ rappelle que la grève de neuf mois, en 1979, avait réduit la clientèle de 10 %. « Les gens prennent d'autres habitudes. Ils achètent une voiture ou s'organisent avec leurs voisins. »

Par ailleurs, les pourparlers sont toujours suspendus entre le syndicat des chauffeurs et la STCUQ. Le conciliateur Jean Poirier n'a pas encore contacté les parties et la ministre de l'Emploi, Louise Harel, a indiqué hier qu'il n'était pas nécessaire de nommer un médiateur puisque M. Poirier demeurait toujours à la disposition du syndicat et de la STCUQ.



Henri MASSÉ

Le conciliateur a suspendu ses travaux jeudi dernier et attend toujours un signe de la STCUQ ou du syndicat des chauffeurs.

Le président Larose estime pour sa part qu'il appartient au syndicat de faire un signe. « Nous avons fait une proposition le 14 octobre et le syndicat n'a pas encore répondu. La balle est dans leur camp. »

La STCUQ offre une hausse salariale de 2,5 % pour la première année et est prête à donner une autre augmentation la seconde si le syndicat réduit le coût d'application de la convention collective de 1,5 million \$. Le syndicat réclame pour sa part des augmentations salariales de 10,5 % sur deux ans, des améliorations au régime de retraite et une diminution du nombre de chauffeurs travaillant sur une amplitude de 12 heures. Les chauffeurs répètent que tout ça est négociable si la STCUQ ne demande pas d'économies en retour.

Service de covoiturage «Auto-Bus» Peu de clients et surtout pas beaucoup de... «payeux»

QUÉBEC — Un couple de jumeaux mixtes ; ils devaient avoir 11-12 ans. Ils partaient de Saint-Roch pour se rendre à l'école Roc-Amadou, de la paroisse Saint-François-d'Assise, à Limoilou.

par ALAIN BOUCHARD
LE SOLEIL

« C'est notre deuxième lift aujourd'hui. Et c'est gratis ! »

Les jumeaux revenaient de leur dîner, en cette première journée ouvrable de la grève des chauffeurs d'autobus de la STCUQ. LE SOLEIL avait loué une fourgonnette, s'était doté d'un carton d'Auto-Bus et faisait la tournée des aubus.

— Qui vous a dit que c'était gratuit ?

« Personne ne nous a dit que ça coûtait quelque chose. La radio a dit : rendez-vous aux arrêts d'autobus et il y aura des véhicules qui vous prendront. »

Ils n'étaient pas nombreux, hier, à Québec, à attendre les véhicules d'Auto-Bus et autres réseaux de transport de dépannage ; pour ainsi dire très, très peu nombreux. Et les jumeaux étaient loin

d'être les seuls à avoir arrangé le discours radiophonique en leur faveur : des fous dans une poche, pensiez-vous !

Sur la 1ère Avenue, à Limoilou toujours, une dame avait quand même un peu sophistiqué son approche. Elle se tenait en avant d'un aubus... mais tenait son pouce en l'air. De sorte qu'une fois sautée dans la fourgonnette, elle pouvait toujours se réserver le droit de dire qu'elle « faisait du pouce »...

Elle a néanmoins répété l'argument des jumeaux, stratégiquement ou sincèrement, comment savoir. « J'ai entendu dire que des gens nous ramasseraient si on attend aux arrêts d'autobus. S'il faut payer ou pas, jamais entendu parler. »

Elle se rendait prendre son quart de travail à l'Hôtel-Dieu : quatre à minuit. « Ce soir, j'sais pas comment je vais revenir. Mais

deux choses sont sûres : il faut que j'aille travailler et il faut que je revienne à la maison le soir. »

Des passagers ont néanmoins allongé les deux piastres suggérées par CJMF et le Crutec (Comité régional des usagers du transport en commun).

Dont ce professeur de géographie du cégep de Limoilou, cueilli devant le Grand Théâtre, qui n'allait surtout pas perdre pareille occasion de philosopher. « J'ai trop de voyages à faire pour avoir les moyens d'une automobile. » Et cette jeune diplômée en communication de Laval, qui n'allait surtout pas manquer de franchise. « Je vous donne les 2 \$ parce que je vous ai reconnu. Autrement, j'aurais pas payé. »

Cette grève continuait hier de donner lieu à toute sortes de nouvelles initiatives et nouvelles combines plus ou moins contrôlées et plus ou moins contrôlables. Un dépanneur de la rue Saint-Joseph affichait notamment dans sa vitrine, en très gros caractères : *Echangeons billets d'autobus en retour de marchandises.*



Ces jumeaux, montés à Saint-Roch, faisaient partie, hier, de la maigre clientèle qui, tout compte fait, a « profité » du service de covoiturage « Auto-Bus ».

La Fédération internationale de ski et la descente/hommes de 2002 Un faible pour les Chic-Chocs, mais sans enthousiasme

SAINTE-FOY — Le cœur de Bernhard Russi penche du côté des Chic-Chocs, en Gaspésie, mais il ne faut pas sauter trop vite aux conclusions et présumer que la Fédération internationale de ski approuvera le mont Notre-Dame pour y tenir la descente/hommes dans le cadre d'éventuels Jeux olympiques d'hiver au Québec en 2002.

par GUY BENJAMIN
LE SOLEIL

C'est sans enthousiasme que Bernhard Russi, le conseiller technique de la FIS, et Jack Hérisset, de Québec 2002, ont fait le bilan, hier en conférence de presse, des deux jours de visite en Gaspésie et dans Charlevoix.

D'entrée de jeu, deux des montagnes proposées par 2002 ont été éliminées, le mont Nicol Albert, en Gaspésie, et le cap de l'Abattis, dans Charlevoix. Restent donc en lice le cap Maillard dans Charlevoix, et le mont Notre-Dame, en Gaspésie, que Russi a préféré, ce qui n'élimine pas pour autant la montagne charlevoisienne.

Dans le domaine de la descente masculine, on parle d'une montagne qui a du caractère, même si personne ne peut vraiment en expliquer le sens. Aux yeux du conseiller technique de la FIS, le mont Notre-Dame a du caractère, même si la piste serait à la limite de la longueur minimum requise.

Le milieu de cette piste présenterait une portion d'environ 200 mètres très abrupte. Pour des raisons de sécurité, il faut pouvoir aménager une autre piste dans cette section de la montagne afin de pouvoir évacuer sans danger les skieurs et autres personnes si jamais un accident survénait en haut de cette section. Bernhard Russi attend aussi des réponses à ses ques-



Jack Hérisset, de Québec 2002.

tions sur le climat et le vent dans cette partie de la Gaspésie.

« Il n'est pas possible de faire une descente olympique dans la piste examinée aujourd'hui au cap Maillard », a tranché Bernhard Russi. Le conseiller technique de la FIS a proposé de dessiner un nouveau tracé davantage vers l'ouest, ce qui n'est pas sans soulever toutefois certaines questions. Le tracé étudié aujourd'hui, plus à l'est, aurait permis aux skieurs de descendre tout en étant protégés du vent. Il faudra examiner cette question. Le tracé plus à l'ouest offre une pente plus abrupte, mais une piste plus courte.

Aux yeux du conseiller technique de la FIS, la distance entre Québec, où se tiendrait l'ensemble des Jeux, et la Gaspésie, qui ne recevrait qu'une seule épreuve, n'est pas un problème. L'important est de présenter la meilleure descente possible.

Bernhard Russi a refusé de dire si Québec avait enfin une solution en vue pour la descente/hommes. Il a dit, sur un ton peu convaincant, « je pense qu'on peut trouver une solution ».

Québec 2002 devra faire parvenir dans les prochains jours une série de renseignements techniques à la FIS, qui d'ici la fin de novembre, fera connaître le verdict rendu par un comité d'experts.



Bernhard Russi attend des réponses à ses questions sur le climat dans cette partie de la Gaspésie.

Gaspillage des fonds publics par les gestionnaires

Le SPGQ sort son «spécial horreurs»

QUÉBEC — Un sous-ministre adjoint au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles a utilisé l'avion à plus de 70 reprises dans l'année, aux frais des contribuables, pour ses déplacements entre Québec et Montréal. Un autre gestionnaire de ce même ministère est allé passer trois semaines en Californie pour perfectionner ses connaissances de la langue de Shakespeare.

textes de GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Comme le révélait LE SOLEIL, samedi, *Enjeux*, le magazine d'information du Syndicat des

professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) lève le voile, dans son «spécial Halloween», distribué hier matin à ses 13 000 membres, sur un véritable «mu-

sée des horreurs» de l'administration publique québécoise.

Désabusé par le discours officiel portant sur la nécessité des compressions budgétaires, le SPGQ affirme que les seules victimes du couperet dans l'administration publique québécoise sont les fonctionnaires et les professionnels de l'État.

Parmi les «trouvailles» du SPGQ, il y a les salaires versés et les avantages consentis à des dirigeants d'organismes gouvernementaux et à des mandarins. On

relève que le salaire du président de la Société de financement agricole a fait un bond de 15 % de mai 1991 à décembre 1993 alors que celui d'un professionnel n'avait augmenté que de 3 % pour la même période. On fait remarquer que, dans cet organisme, les augmentations moyennes des cadres au sommet de leur échelle sont 2,6 fois celles des professionnels.

Le SPGQ fait aussi remarquer que certains organismes gouvernementaux, surtout ceux qui ne sont pas soumis à un contrôle serré du Conseil du Trésor, consacrent jusqu'à 30 % de leur budget aux frais de représentation. On signale que les frais de représentation servent souvent à payer du vin et des cocktails.

Le SPGQ signale qu'au début du mois d'octobre, le ministère du Revenu a financé un cocktail auquel ont participé 200 fiscalistes, comptables et avocats. On juge cette activité «superflue et malvenue» compte tenu que ces professionnels sont généralement des bien nantis de la société. L'auteur du texte fait de plus remarquer que ces professionnels ont généralement le mandat de faire sauver à leurs clients le maximum d'argent payable au ministère du Revenu.

Par ailleurs, le SPGQ affirme qu'en confiant l'opération de leur centre de traitement informatique à la firme IST (un contrat de 356 432 \$), le Conseil du Trésor et le ministère des Finances «engloutissent» 100 000 \$ en trop au chapitre de la rémunération. De plus, il en coûte «un bras» aux contribuables pour payer le loyer du centre de traitement, soit 368,1 \$ le mètre carré. À titre de comparaison, le ministère du Revenu débourse 181,5 \$ le mètre carré en frais de location pour son centre de traitement informatique.

«En définitive, le fossoyeur (le Conseil du Trésor) se paie une jolie Cadillac rose aux frais des contribuables, alors même qu'il oblige les ministères à rouler en Ford Pinto de couleur rouille», conclut le SPGQ.



Son héritage pour la dette

Sa dernière volonté ayant été exaucée, Carl McNeil peut maintenant dormir en paix. Inquiet de l'augmentation rapide de la dette du pays, cet ancien fermier ontarien, décédé en février à l'âge de 100 ans, a légué toutes ses économies au gouvernement fédéral afin de «faire sa part» dans la lutte au déficit. Hier, des voisins de cette homme «frugal» de Fullarton, un petit village situé au nord-ouest de Toronto, sont venus remettre en main propre un chèque de 37 634 \$ au ministre des Finances Paul Martin, donnant ainsi suite au désir que M. McNeil avait formulé dans son testament. «M. McNeil a vécu modestement toute sa vie et la question de la dette du Canada l'a toujours inquiété. Il tenait à faire sa part en remettant cette somme au gouvernement fédéral», a déclaré Walter McDougald, l'exécuteur testamentaire, que l'on voit ici avec M. Martin. Mais au rythme où augmente la dette du gouvernement fédéral, l'héritage de cet homme a été flambé en 30 secondes puisque les frais d'intérêts qu'Ottawa paie sur sa dette accumulée augmentent à eux seuls de 85 000 \$ à chaque minute.

Un «devoir» pour les syndiqués

QUÉBEC — «Le devoir de réserve et de discrétion des employés de la fonction publique ne doit pas servir à glisser sous le tapis les cas de mauvaise gestion des deniers publics», estime le président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Robert Caron.

Selon M. Caron, le SPGQ a fait son «devoir», dans la dernière livraison de son magazine *Enjeux*, en sonnant l'alarme pour dénoncer publiquement des exemples de gaspillage de l'argent des contribuables québécois.

Pourtant, la Loi de la fonction publique et les règles d'éthique émises par le Conseil exécutif du gouvernement du Québec sont d'une limpidité exemplaire: le fonctionnaire québécois doit faire preuve d'une parfaite discrétion dans l'exercice de ses fonctions.

«Le droit du public à l'information doit avoir primauté sur l'obligation des employés de l'État à ses devoirs de discrétion et de réserve», soutient Robert Caron.

Le président du SPGQ rappelle qu'un ex-député libéral, Jean-Pierre Bélisle, avait tenté, en 1992, de faire adopter un projet de loi autorisant les employés d'un organisme public à divulguer des activités injustifiées. Le projet de loi 194 est mort sur les

tablettes de l'Assemblée nationale.

Grand patron des fonctionnaires québécois, Louis Bernard (secrétaire général au Conseil exécutif), veut parcourir le magazine du SPGQ avant de livrer le fond de sa pensée sur la sortie des professionnels de l'État.

Au Conseil du Trésor, on préfère ne pas se prononcer sur le geste public des professionnels. «Nous constatons que c'est le gouvernement libéral qui est jugé par le syndicat», note l'attachée de presse de Pauline Marois, Marie-Jeanne Robin. «En ce qui nous concerne, nous tenons à assurer les contribuables que les normes de bonne gestion dans les ministères et les organismes devront être suivies et le Conseil du Trésor veillera à ce qu'elles soient respectées.»

En rendant publiques les «erreurs» des libéraux, le SPGQ envoie un signal au nouveau gouvernement. «Évidemment, nous donnons la chance au coureur, mais nous serons vigilants. Par exemple, nous avons hâte de



Robert CARON

voir ce que les péquistes feront avec le pdg de la Commission des normes du travail (Jean Rivard). La Commission de la fonction publique a reconnu que la Commission des normes du travail avait commis 37 irrégularités au niveau de la gestion des ressources humaines. A ce que nous sachions, M. Rivard est toujours en poste», déclare Robert Caron.

Le pdg de la Commission des normes du travail et la présidente du Conseil de la conservation et de l'environnement, Elisabeth Marsollier, sont les deux seuls hauts dirigeants gouvernementaux à être nommés pointés du doigt par le syndicat. On accuse Mme Marsollier de ne penser qu'à son image personnelle et d'avoir tassé des professionnels pour faire appel à des employés de l'extérieur de la fonction publique.

Tournée du comité sur le financement des garderies

MONTRÉAL (d'après PC) — Mine de rien, le groupe de travail sur le financement des services de garde, mis sur pied par le gouvernement péquiste, amorce ses travaux ces jours-ci.

La création de ce comité avait été annoncée le 7 octobre par la ministre responsable de la Famille et de l'Office des services de garde à l'enfance, Mme Pauline Marois.

C'est jeudi à Hull que le comité débutera sa tournée du Québec, avant de se déplacer à Drummondville, Longueuil, Montréal, Québec, Rimouski et Laval. Tout ça d'ici le 24 novembre, en présence des gens des régions et des délégués régionaux nommés par le premier ministre Jacques Parizeau. Et le comité devra tenir des audiences pour écouter des grou-

pes nationaux et les garderies à but lucratif.

Après avoir entendu tout ce beau monde, les membres du comité se réuniront entre eux pour établir des consensus, sur les problèmes constatés et sur les solutions à proposer au gouvernement.

Le mandat porte à la fois sur le mode de financement des services de garde — subventions de fonctionnement, tarifs chargés aux parents, aide gouvernementale aux parents — et sur la rémunération des travailleuses.

QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • KINGSTON • TORONTO

LONDON • WINDSOR • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA

QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • KINGSTON • TORONTO • LONDON • WINDSOR • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • KINGSTON • TORONTO

KINGSTON • TORONTO • LONDON • WINDSOR • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • KINGSTON • TORONTO • LONDON

FAITES ROULER VOS AFFAIRES!

Que faites-vous lors de vos voyages? Vous perdez votre temps au volant, en taxis dans les embouteillages et dans le chaos des aéroports... Ou vous prenez le train et rentabilisez vos déplacements.

Évitez le stress. Détendez-vous dans nos sièges spacieux. Quel confort! Et de l'espace... pour lire, travailler à votre ordinateur et téléphoner. Ou pour circuler librement et relaxer. Sans vous en rendre compte, vous êtes déjà au centre-ville. Frais, dispos et prêt à foncer.

Pratique, abordable et avec accès direct au centre-ville... Tout bien compté, le service continue à s'améliorer.



Consultez vos collègues qui ont pris l'avion ou l'automobile. Comparez le stress. Faites le compte et vous verrez. Que ce soit en classe VIA 1 ou en coach, le train, c'est le mode des gens d'affaires. Appelez votre agence de voyages ou VIA Rail™ au 692-3940.

ENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI

VIA

WINDSOR • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • KINGSTON • TORONTO • LONDON • WINDSOR • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • KINGSTON • TORONTO



Le Comité sur la politique de défense du Canada remet son rapport

Les Forces armées jugées quasi impeccables

QUÉBEC — Après un réexamen d'un an de la politique de Défense du Canada, un comité mixte du Parlement et du Sénat conclut que le visage des Forces armées n'a pas à changer substantiellement.

textes de PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Le dépôt hier du rapport majoritaire du comité composé de 16 sénateurs et députés représentant tous les partis présents aux Communes ne comporte aucune surprise majeure.

Budget et effectif sont à peu de choses près au niveau souhaitable, l'organisation et les équipements nécessitant certains ajustements pour répondre aux missions traditionnelles des forces armées qui ne sont pas remises en question.

Les propositions les plus audacieuses du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada consistent à couper dans la bureaucratie, à limiter la durée des contrats pour le personnel de combat et à proposer de limiter les achats d'équipements à du matériel déjà disponible sur le marché plutôt que de répondre aux exigences spécifiques et ultra-sophistiquées de l'état-major.

À la suite de l'examen de 300 mémoires, l'audition de 275 témoins et des visites notamment à l'Organisation des Nations unies (ONU), au quartier général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la majorité recommande tout de même au ministre David Collette de maintenir des forces armées :

- unifiées, polyvalentes, prêtes au combat ;
- bien équipées ;
- capables de défendre le territoire et la sécurité nationale ;
- et enfin, capables de participer à des opérations multilatérales à l'étranger.

En termes de ressources, le gouvernement devrait selon le comité coprésidé par le sénateur libéral Pierre de Bané et le député libéral Bill Rompkey :

- réduire du tiers, soit de 37 à 25 le nombre de quartiers généraux (incluant le commandement de la Force terrestre à Saint-Hubert), de même que leurs personnels de moitié, soit 4000 employés en moins ;
- réduire d'au moins 25 % les ressources affectées aux avions de combat, c'est-à-dire éliminer

l'un des quatre escadrons de F-18 et consacrer les économies ainsi réalisées à l'augmentation du personnel de combat de 3500 personnes ;

- accorder la priorité en matière d'achat à l'acquisition de véhicules blindés de transport de troupes, ainsi qu'à l'achat de nouveaux hélicoptères ;
- et enfin, modifier le rôle de

la Réserve pour qu'elle devienne un soutien opérationnel plus spécialisé.

Ces modifications ont un effet limité sur les grands paramètres définissant les Forces armées. Le niveau actuel des dépenses militaires, soit 11,6 milliards \$, devrait être ramené à 10,5 milliards \$ d'ici 1998-1999, l'effectif de 73 000 étant réduit à 66 700.

Le Bloc dénonce le manque de courage et le parti pris militariste

Dans un rapport minoritaire, les représentants du Bloc québécois soutiennent que les dés étaient pipés, le Comité spécial sur la politique de défense du Canada ayant choisi dès le début de ses travaux d'évoluer dans une perspective très étroite et militariste.

« Le comité a totalement manqué de courage et ne reflète que les inquiétudes et les préoccupations des anciens militaires qui l'ont produit », a tranché hier le député de Charlesbourg, Jean-Marc Jacob.

Tout comme son collègue Jean H. Leroux de Shefford, M. Jacob plaide pour que le Canada s'impose comme une force agissante dans la nécessaire réforme

de l'ONU, que les ressources soient réduites du côté de l'OTAN et que l'accord canado-américain sur la défense aérienne (NORAD) soit revu tant au plan de la mission que des ressources.

Les missions de paix à l'étranger devraient être l'affaire d'un contingent permanent de l'ONU, soutient le critique à la Défense du Bloc québécois, qui propose que les Canadiens ne participent qu'aux seules missions humanitaires. « Il faut cesser de s'impli-

quer n'importe où, sans aucune planification. »

Sans donner de détail sur ses cibles, la formation souverainiste prétend que 1,6 milliard \$ de plus dans le budget de la Défense nationale devrait être retranché annuellement. M. Jacob s'objecte notamment au changement de nom du ministère proposé par la majorité. Le parti de Lucien Bouchard ne veut pas non plus qu'il y ait acquisition de nouveaux sous-marins, même si selon le coprésident Rompkey, « cela doit se faire à la faveur d'une occasion à ne pas rater ou à l'intérieur du budget actuellement disponible ».

« Il y a certainement du gaspil-

lage quand on utilise de vrais missiles à 400 000 \$ ou 150 000 \$ pièce pour une compétition comme l'exercice « Guillaume Tell » tenu récemment en Floride. Des simulateurs auraient très bien fait l'affaire. »

Enfin, le Bloc ne veut pas qu'il y ait d'autres fermetures de bases militaires au Québec, puisque la province est déjà loin d'avoir sa juste part des équipements de la Défense. La base de Bagotville doit être épargnée. Le parti suggère aussi que le Collège militaire de Saint-Jean devienne un centre permanent de formation pour les militaires affectés aux missions de paix.



Le ministre de la Défense, David Collette.

Le ministre Dupuy a « péché » non pas une, mais huit fois!

OTTAWA — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications a indiqué hier que le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, n'a pas écrit une mais plutôt huit lettres au CRTC en appui à des dossiers de ses électeurs.

par HUGUETTE YOUNG
de la Presse canadienne

Ces lettres ont été adressées au CRTC entre la fin de 1993 et le 28 octobre dernier, a confirmé à la Presse canadienne Bill Allen, porte-parole du CRTC.

Une seule de ces lettres avait plongé le ministre Dupuy dans le pétrin la semaine dernière et le premier ministre Jean Chrétien a eu bien du mal à l'en tirer.

Le ministre du Patrimoine était intervenu auprès du CRTC pour le compte d'un radiodiffuseur de sa circonscription. M. Dupuy est le ministre responsable de cette agence. Mais hier, le CRTC confirmait que M. Dupuy avait agi huit fois de la sorte.

Le conseiller à l'éthique déjà viré pour... manque d'éthique

OTTAWA (PC) — Le conseiller à l'éthique du gouvernement Chrétien, Howard Wilson, s'est vu retirer son statut de fondé de pouvoir en 1992, alors qu'il oeuvrait au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, après que le vérificateur général eut critiqué le fait qu'il avait octroyé deux contrats sans appel d'offres.

Cette année-là, le vérificateur général, Denis Desautels, écrivait dans son rapport annuel que le ministre de l'Industrie, pour lequel travaillait M. Wilson, n'avait pas observé les règles en vigueur en ce qui touche l'octroi de contrats gouvernementaux.

La Presse canadienne a appris que le 31 juillet 1992, le sous-ministre de l'Industrie, Harry Rogers, a retiré temporairement à M. Wilson son pouvoir de signer des contrats au nom du gouvernement, à la suite d'enquêtes menées par le vérificateur général. Mais il aurait cependant retrouvé par la suite ce pouvoir.

M. Wilson a expliqué que s'il avait négligé de procéder par appel d'offres dans ces dossiers, c'était en raison du manque de temps. Le gouvernement conservateur, a-t-il fait valoir, avait à l'époque hissé au rang des priorités un nouveau programme de développement économique dont les contrats en question faisaient partie.

« Je fus le premier surpris de constater que mon statut de fondé

de pouvoir m'était retiré », a déclaré M. Wilson, au cours d'une entrevue hier.

« Puis, j'ai retrouvé ce pouvoir de signer des contrats au nom du gouvernement. Je n'étais certainement pas d'accord avec la décision initiale de le perdre, mais personne ne m'a demandé mon avis à ce sujet. Sans l'ombre d'un doute, je demeure persuadé que tout ce que j'ai fait a été fait comme ce devait l'être », a-t-il ajouté.

Prié hier de se prononcer sur ces informations, le cabinet du premier ministre Chrétien a refusé de fournir tout commentaire.

Hier, M. Chrétien a indiqué que les règles d'éthique à l'égard des organismes quasi-judiciaires comme le CRTC n'étaient pas claires. Au cours du week-end, il a demandé à son conseiller en éthique Howard Wilson d'élaborer de nouvelles règles en cette matière.



Michel DUPUY

Il a aussi clairement établi une distinction entre les responsabilités d'un député et celles d'un ministre, en soulignant que la première responsabilité d'un élu était de représenter ses citoyens.

M. Chrétien a promis un débat parlementaire sur cette question.

Il a avoué qu'au moins quatre autres ministres s'étaient livrés à cette pratique en écrivant eux aussi au CRTC : le ministre des Pêches Brian Tobin, le ministre Marchi, le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin et la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique, Christine Stewart.

M. Marchi a indiqué qu'il avait écrit au CRTC en sa qualité de député.

« Dans mon cas, l'erreur a été d'utiliser du papier à lettre de mon bureau de ministre au lieu du papier à lettre de mon bureau de député. »

« Au moment où j'ai écrit cette lettre, j'ai suivi les directives établies », a-t-il expliqué. Maintenant, je crois qu'il y aurait lieu de resserrer les règles mais le premier ministre n'a pas dit qu'il était interdit pour un ministre d'écrire à un organisme quasi-judiciaire », a-t-il rajouté.

Chrétien se dit prêt à déposer de nouvelles règles d'éthique

OTTAWA (d'après PC) — En indiquant hier que son gouvernement n'était pas « infallible », le premier ministre a déclaré qu'il déposerait de nouvelles règles d'éthique pour réglementer les activités des ministres à l'égard des organismes quasi-judiciaires comme le CRTC.

Aux Communes, hier, le premier ministre a établi une nette distinction entre les tribunaux judiciaires et les tribunaux quasi-judiciaires et les responsabilités d'un député et celles d'un ministre.

Pour lui, la première responsabilité d'un élu est de représenter les intérêts de ses électeurs.

Quant à la distinction entre un tribunal judiciaire et un tribunal quasi-judiciaire, il est clair qu'aucun ministre « ne peut communiquer avec des juges », a-t-il souligné. Cependant, « la question n'est pas définie avec autant de clarté en ce qui concerne les tribunaux administratifs ».

Dans les « rares cas » où un ministre aurait à communiquer avec les membres d'un tribunal administratif, il devra le faire par « l'entremise des fonctionnaires dûment autorisés », a reconnu le premier ministre.

M. Chrétien a rappelé à l'ordre son ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy dont les interventions auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour le compte d'un radiodiffuseur ont soulevé « des inquiétudes légitimes », a-t-il convenu. Il a cependant refusé de céder aux appels



Jean Chrétien a dû de nouveau intervenir aux Communes hier, pour défendre son ministre du Patrimoine Michel Dupuy.

répétés des partis d'opposition qui ont exigé encore hier la démission de M. Dupuy.

Cas similaires

Puis, M. Chrétien a avoué qu'il avait trouvé « plusieurs cas similaires » mais qu'il ne fallait pas s'en inquiéter pour autant.

Il a rappelé que le ministre de l'Immigration Sergio Marchi, son collègue le ministre des Pêches Brian Tobin, le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin, ainsi que la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique Christine Stewart avaient tous écrit au

CRTC « pour appuyer des demandes de permis. »

« Il se peut qu'il y en ait d'autres. Mais qu'il y en ait cinq ou une centaine, là n'est pas la question », a souligné M. Chrétien.

Selon lui, « il n'y a pas eu matière à scandale, ni manquement à l'intégrité ni d'abus de la confiance du public. »

M. Chrétien a précisé qu'à l'avenir, les communications de ses ministres à des organismes quasi-judiciaires devront d'abord être scrutées par le conseiller en éthique, Howard Wilson. Il a promis un débat parlementaire à ce sujet.

DU JAMAIS VU!
dans un magasin Naturalizer en pleine saison automnale

Profitez d'un rabais de

10.00 \$
jusqu'au 5 novembre

sur l'achat d'une paire de souliers ou de bottes NATURALIZER de 60 \$ et plus

NATURALIZER
GALERIES DE LA CAPITALE
627-3894

RÉSULTATS
lotto-québec

CORRECTION
Dans notre annonce publiée le 30 octobre 1994, en page C-4 de ce journal, vous auriez dû lire :

SUPER 7 Tirage du 94-10-28

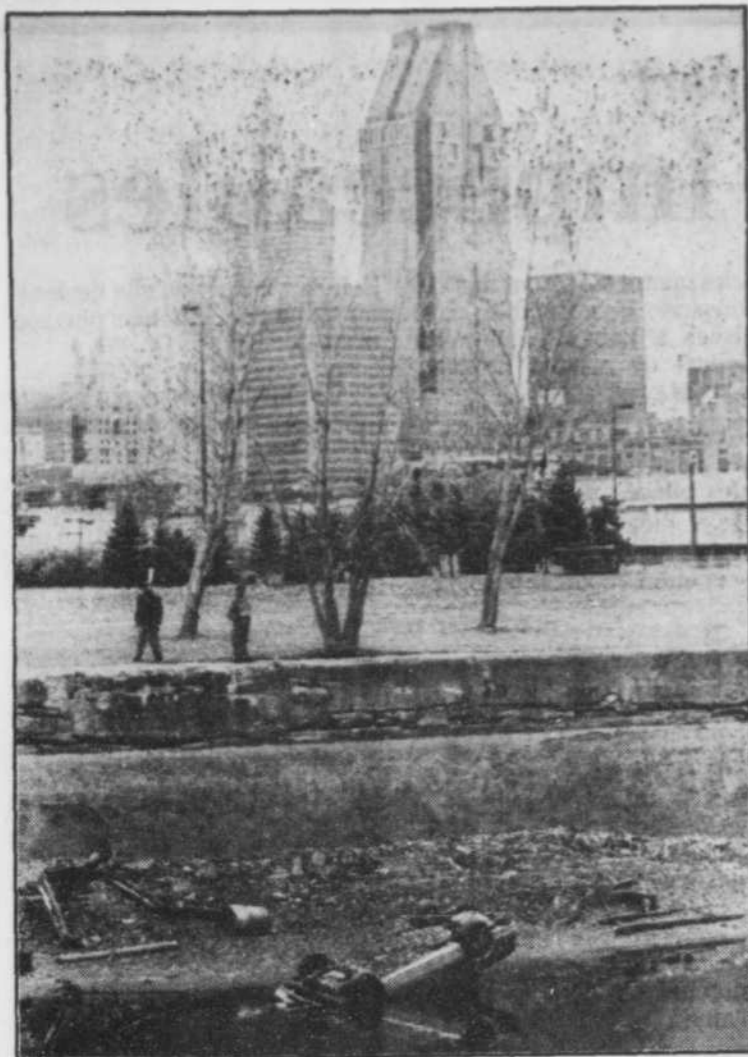
Prochain gros lot (approx.) : **4 000 000 \$**

LE BAL DE L'ÉMERAUDE

Bell

Le Bal de l'Émeraude, organisé annuellement par l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, au profit de la Fondation québécoise du cancer, aura lieu le 12 novembre, à la salle de bal du Château Frontenac. Bell Québec est de nouveau commanditaire de cette soirée-bénéfice.

Sur la photo, dans l'ordre habituel : Me Michel J. Doyon, C.R., C.L.J. Ph.D. commandeur de la Commanderie de Québec, madame Danièle Audet, directrice du secteur communication institutionnelle à Bell Québec, le capitaine Robert Lavoie, C.D. K.L.J., vice-commandeur de l'Ordre et président d'Eugène Lavoie Inc., courtier d'assurances, et madame Ginette P. Rousseau, relationniste à la Fondation québécoise du cancer. Pour de plus amples informations, on peut communiquer avec la Fondation au (418) 681-9989.



Le canal Lachine: un dépotoir

MONTRÉAL — Des piétons s'arrêtent pour regarder cette carcasse de voiture qui gisait depuis des années dans la boue du canal Lachine. Le drainage d'une partie du canal afin d'y installer un câble souterrain a permis de vérifier de visu ce qu'on savait depuis des années: le canal Lachine est un véritable dépotoir. Barils, bicyclettes, bancs de parc et des centaines de pneus reposaient au fond de l'eau, sans compter quelque... 25 voitures. On compte retirer tous ces «trésors» avant la fin des travaux d'assainissement du canal.

En cas d'abandon de l'usine de cogénération de Limoilou Hydro versera 3,3 millions\$ à Polsky

QUÉBEC — Hydro-Québec devra verser jusqu'à 3,3 millions \$ en dédommagement à la compagnie Polsky qui veut construire une usine d'électricité (cogénération) dans Limoilou si ce projet est abandonné.

par DONALD CHARETTE
LE SOLEIL

Un porte-parole d'Hydro-Québec, Gilles Dauphin, a confirmé hier que la société hydroélectrique devrait annoncer d'ici 15 jours qu'elle retient quatre des cinq projets qui sont toujours sur la planche à dessin mais qui ont fait l'objet d'une signature en décembre 1993. Tous ces projets soumis par des promoteurs privés contiennent une clause de compensation dans le cas où le projet ne se réalise pas.

Hydro s'est donc engagée à verser 30 \$ du kilowatt qui n'est pas produit. L'usine de Polsky représenterait 120 mégawatts ce qui représente un dédommagement de 3,3 millions \$. «Il faut mentionner qu'il s'agit d'un montant maximum qui sert à payer les factures des promoteurs qui nous ont présenté des projets», de souligner M. Dauphin.

De son côté, Régis Lebeaume de Polsky a indiqué hier que le contrat prévoit en effet une compensation de «quelques millions de dollars» et qu'on attend la décision d'aller de l'avant ou non avec impatience.

L'usine de Québec est toujours sur les rangs avec des projets à Bécancour, Gatineau, Montréal-

Est et Hull mais on prévoit qu'un ou deux projets, tout au plus, seront effectivement réalisés, si bien que tous les autres devront être rachetés. Hydro-Québec a développé et encouragé la filière de la cogénération (production d'électricité à partir de vapeur et de gaz naturel) dès 1991 alors qu'on anticipait une forte croissance de la demande d'électricité.

Police d'assurance

Étant donné que ces prévisions se sont avérées fausses (3,8 % au lieu de 5,7 %), Hydro a ramené ses besoins en «cogen» de 750 à 500 et maintenant à 250 mégawatts. C'est en février que la société québécoise devrait connaître ses nouvelles prévisions de demande. Entretemps, elle veut garder actives certaines autres solutions.

À Hydro-Québec, on explique qu'on avait raison de développer ce créneau qui constituait une «police d'assurance» pour l'avenir.

Le quotidien La Presse révélait en fin de semaine qu'Hydro-Québec devra verser jusqu'à concurrence de 8,4 \$ millions à la compagnie américaine Dynamis pour l'abandon de deux centrales, l'une à Windsor et l'autre à Alma. Dynamis était associée à Michel Gaucher du groupe Sofati et à Michel Côté, un ancien ministre conservateur. Selon le journal, l'ex-

ministre Lise Bacon a forcé Hydro-Québec à signer ces contrats en décembre dernier, même s'il était évident qu'elle n'en avait pas besoin.

Hier, l'association professionnelle des ingénieurs du Québec a dénoncé ces contrats «dont le sort était d'ores et déjà jeté bien avant la signature des contrats et les promoteurs avaient été avisés du retrait de leur projet». Ils soutiennent que, dans le cas de l'usine d'Alma, la société a été créée 24

heures avant la signature de l'entente. Selon les ingénieurs, une centaine de contrats de production privée, dont plusieurs restent secrets, ont été conclus par Hydro-Québec dont une cinquantaine en décembre 1993, alors qu'on admettait publiquement leur inutilité.

Souignons que l'usine d'électricité de Polsky représente un investissement de 170 millions \$ et qu'elle serait située à côté de l'incinérateur dans Limoilou.

La société d'État conteste les résultats d'études sur la pollution atmosphérique due à l'hydroélectricité

MONTRÉAL — Hydro-Québec conteste les résultats d'études faites par des chercheurs de l'UQAM, qui concluaient que les réservoirs des barrages hydroélectriques créent de la pollution atmosphérique, en dégageant du méthane et autres gaz nuisibles.

Hydro estime qu'il est d'ores et déjà démontré que la filière hydroélectrique contribue moins à l'effet de serre que les centrales thermiques au gaz naturel et ne pense pas que les récentes recherches effectuées à la Baie James sur les émissions de méthane des grands réservoirs puissent remettre en question les recherches précédentes effectuées sur cette question.

C'est ce qu'a affirmé au Devoir Luc Gagnon, un conseiller scientifique rattaché à la vice-présidence en environnement de la société d'État en réaction à la publication, il y a quelques jours, des résultats d'une étude de chercheurs de la Chaire en environnement de l'UQAM sur cette question.

Cette étude, basée sur des mesures empiriques effectuées dans deux réservoirs de la Baie James, confirmait l'existence d'émanations de méthane à la surface des réservoirs.

Cette recherche ajoutait qu'il faudrait des mesures sur de plus vastes périodes pour avoir une idée précise des émanations globales de méthane et de gaz carbonique des réservoirs hydroélectriques.

notamment pour tenir compte de facteurs très complexes dans les comparaisons entre les filières énergétiques, comme la valeur des «puits» de gaz de serre que constituent les territoires noyés.

Selon le porte-parole d'Hydro-Québec, les recherches antérieures d'Hydro-Québec, notamment celles effectuées en collaboration avec l'UQAM, ont permis d'établir qu'en tenant compte des émissions de gaz carbonique et de méthane des réservoirs et les émissions reliées à la construction des barrages, les émissions de la filière hydroélectrique sont environ 25 fois moins

grandes que celles de centrales thermiques au gaz naturel.

Selon M. Gagnon, «il ne faut pas exagérer la portée de l'incertitude scientifique relative aux émissions de méthane: d'abord, les émissions de méthane des réservoirs sont toujours de l'ordre de 1 % des émissions totales de gaz à effet de serre des réservoirs. De plus, dans un scénario pessimiste où les émissions de méthane seraient effectivement doublées pour toute la superficie des réservoirs d'un projet (...) dans un tel scénario pessimiste, l'hydroélectricité produirait quand même 19 fois moins d'émissions que des centrales au gaz naturel».

Forêts nordiques

Le porte-parole d'Hydro-Québec se dit aussi en désaccord avec l'idée avancée par M. Lucotte, à savoir que les forêts nordiques constituent d'importants puits de carbone, qui travaillent à réduire l'effet de serre.

Le taux de fixation du carbone dans une forêt à maturité est très faible, dit-il, de même que la richesse de ces sols forestiers. M. Gagnon ajoute que ces forêts nordiques passent au feu «au moins une fois par siècle», ce qui leur fait relâcher dans l'atmosphère une partie importante du carbone accumulé.

«Mais plus fondamental, prédictif, la prise en compte plus rigoureuse du méthane dans les bilans officiels ne fera qu'améliorer la performance du Québec par rapport aux autres provinces et aux États-Unis puisqu'il faut alors tenir compte des émissions de méthane provenant de l'usage du gaz naturel et du charbon.»

Le gaz naturel, rappelle M. Gagnon, est composé à 95 % de méthane et il faut tenir compte de ses fuites dans son bilan environnemental.

Ottawa veut contrôler seul l'autoroute de l'information

QUÉBEC — Le ministre du Patrimoine canadien, Michel Dupuy, a affirmé, hier, que l'autoroute de l'information devra être contrôlée par le fédéral, donc répondre à des objectifs nationaux et promouvoir la culture du pays.

par PIERRE APRIL
de la Presse canadienne

«La culture, selon M. Dupuy, est à la base de la souveraineté et de la fierté de notre pays... Je dois favoriser l'essor de la culture canadienne, veiller à ce que les Canadiens puissent avoir accès à un contenu culturel canadien de qualité supérieure, m'assurer que cette autoroute apporte une contribution importante à toutes les industries culturelles canadiennes.»

Quant aux revendications du Québec sur ce nouveau domaine des communications, le ministre laisse entendre que le Québec jouera un rôle aussi important que les câblodistributeurs ou même les églises et les municipalités. Il n'écarte pas carrément le Québec, mais il refuse de lui accorder un rôle prédominant.

«Il n'y a pas de discrimination contre personne, a déclaré M. Dupuy, que ce soit une municipalité, une église ou un gouvernement. Tout le monde est invité à participer ou à faire connaître son message. La porte est grande ouverte. Il y a même des citoyens qui pensent venir s'exprimer.»

Devant une centaine d'industriels de la câblodistribution qué-

bécoise réunis en congrès à Québec, il a été clair sur les objectifs poursuivis par Ottawa en matière de télécommunications et plus spécifiquement dans ce dossier.

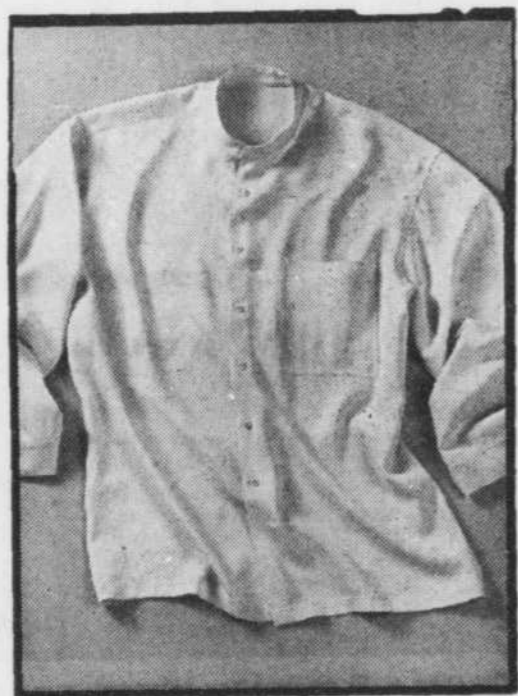
Interrogé à la fin de son allocution, le ministre fédéral, du bout des lèvres, a consenti à inviter le gouvernement québécois à participer au débat, au même titre que les entreprises et organismes québécois ou les simples citoyens.

Le Canada doit s'assurer que les participants «à cette aventure électronique» contribuent de façon équitable à la production et à la distribution de produits et de services culturels canadiens.

M. Dupuy a soutenu que les acquis de la Loi sur la radiodiffusion dans le domaine du contenu et de la propriété canadienne devront être maintenus et renforcés sur l'autoroute de l'information.

Le ministre a expliqué que les entreprises de câblodistribution et celles de la téléphonie pourront profiter de l'essor de l'autoroute de l'information. Il a soumis, cependant que les câblodistributeurs, tenus d'investir 5 % de leur budget dans la promotion et la diffusion de la culture canadienne, n'auront pas à subir de concurrence déloyale.

Holt Renfrew recommande...



La chemise de pyjama en soie...



et le pantalon de pyjama en soie, le tout à 150 \$



Le caleçon en soie à 40 \$



Le pyjama long en soie à 175 \$

Les pyjamas, peignoirs et caleçons à 100 % soie côtelée passée dans un bain de sable sont offerts en crème ou noir dans les tailles petites à extra-larges.



HOLT RENFREW

PLACE STE-FOY • Ouvert le lundi au mercredi de 9 h 30 à 17 h 30, le jeudi et vendredi de 9 h 30 à 21 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h et le dimanche de midi à 17 h.

Traversier des Îles: Paillé et Farrah s'entendent sur la part d'Ottawa

CAP-AUX-MEULES — Le député libéral des Îles, Georges Farrah, et le ministre péquiste Daniel Paillé, sont d'accord sur un point névralgique dans le dossier du remplacement du traversier Lucy Maud Montgomery : il appartient à Ottawa de donner l'heure juste et de prendre une décision dans les plus brefs délais, le transport maritime entre provinces étant de juridiction fédérale.

par **ACHILLE HUBERT**
collaboration spéciale

En conférence de presse hier, le député des Îles à l'Assemblée na-

tionale, (réélu récemment pour un troisième mandat avec une très forte majorité) Georges Farrah, a lancé un appel à la mobilisation

des Madelinots pour qu'ils se concertent et entreprennent de convaincre le ministre fédéral des Transports, Doug Young, de prendre une décision le plus rapidement possible, dans le dossier du remplacement du vétuste traversier Lucy Maud Montgomery qui relie Cap-aux-Meules, aux Îles, et Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le député Farrah a dit avoir fait parvenir au ministre Doug Young

une lettre (qu'il rendra publique sous peu) lui demandant d'agir rapidement dans ce dossier. Pour le député des Îles, il est évident d'une part qu'il appartient au fédéral de dire son dernier mot dans cette affaire et que d'autre part, la promesse du gouvernement péquiste de construire à Lévis un nouveau traversier, si le fédéral ne le fait pas, vient singulièrement brouiller les cartes. Ce que M. Farrah cherche à préserver au nom des Madelinots, c'est le maintien de la liaison maritime entre Cap-aux-Meules et Souris.

Lors d'une entrevue à la radio locale CFIM, hier après-midi, le ministre Paillé a déclaré : « Je suis intervenu auprès de M. Young pour lui demander non pas de le rencontrer ou de lui écrire ou d'obtenir des choses, mais je lui ai demandé de se décider. » Quant au temps qu'il lui accorde, M. Paillé a été clair : « Après 18 mois de tergiversations, on ne peut pas mériter un mois de plus ».

Le ministre Paillé a souligné que « c'est aux gens des Îles de convaincre le gouvernement fédéral de nous commander le bon bateau. Moi, je suis un représentant de fabricant de bateaux et je devrai respecter la commande du gouvernement fédéral ».

Quant au mode de financement, à savoir si le gouvernement du Québec serait prêt à combler la différence entre les 63 millions \$ déposés dans la cagnotte par le fédéral et le coût réel d'un traversier potable, le ministre a déclaré : « Il est évident que nous cherchons à être créatifs, imaginatifs sur la formule de financement de ce bateau-là pour peut-être permettre une plus grande flexibilité avec les sommes d'argent qui sont en jeu. Il y a différentes formules d'amortissement, de durée de vie, de rachat, etc. et ça on y travaille pour essayer de trouver une façon de bonifier l'offre de financement du bateau ».

En même temps, a conclu le ministre, il faut répondre à une double exigence : la construction d'un bateau à la MIL Davie et l'acceptation de ce navire par les Madelinots.

Le nouveau cardinal Turcotte s'attend à se faire «tirer la pipe»

MONTRÉAL — L'archevêque de Montréal, Jean-Claude Turcotte, s'attend à se « faire tirer la pipe » par ses neveux et nièces et à faire « rigoler » de lui par ses frères et ses sœurs qui ont appris au cours des dernières heures, tout comme sa mère, qu'il a été choisi par le pape pour accéder au rang de cardinal le 26 novembre au cours d'une cérémonie à Rome.

par **ROLLANDE PARENT**
de la Presse canadienne

« Les gens de ma famille regardent ça passer et rigolent de moi surtout parce que je ne suis pas le genre à attacher de l'importance à ces choses-là.

« Ils sont contents de la confiance qui m'est faite, mais mes neveux et nièces ne manqueront pas de me tirer la pipe un peu », a indiqué Mgr Turcotte, hier au cours d'une conférence de presse.

Âgé de 58 ans, évêque depuis 12 ans, Mgr Turcotte a appris vendredi dernier à Rome qu'il ferait partie des 30 prêtres retenus pour accéder au rang de cardinal, a-t-il raconté.

Quand il a été convoqué à une rencontre, par lettre, par le secrétaire du pape, Mgr Turcotte s'est demandé s'il avait commis un impair. Quelques heures plus tard, il était informé que le pape sollicitait son accord pour le nommer cardinal. Le

lendemain, au cours d'un repas, le Saint-Père le remerciait d'avoir accepté, a-t-il relaté.

« La tâche consiste à faire partie de comités et à aider le pape à gérer l'Église. Si un jour le pape disparaît, j'aurai la tâche, avec d'autres, de lui choisir un successeur », a-t-il dit.

Il s'attend à ce que cette nouvelle responsabilité l'éloigne de Montréal environ un mois par année.

Depuis quelques années, deux questions préoccupent particulièrement le futur cardinal : la promotion des femmes dans l'Église et le fossé grandissant entre les riches et les pauvres. Il entend profiter de son nouveau poste pour poursuivre la réflexion là-dessus.

Mgr Turcotte croit qu'il a été choisi en raison notamment de l'importance du diocèse de Montréal, le plus gros au Canada avec 7000 religieuses, 700 frères et 1200 prêtres religieux.

Interrogé sur ses chances de



Le nouveau cardinal Jean-Claude TURCOTTE

devenir pape un jour, Mgr Turcotte a éclaté d'un rire franc. « Il ne faut pas se raconter des peurs. Pour gérer l'Église il faut parler plusieurs langues. Je parle français, je baragouine l'anglais et je comprends l'italien. Ça prend quelqu'un de préparé. C'est rare qu'un ange descend du ciel pour devenir premier ministre », a-t-il commenté.

Mgr Turcotte s'attend à ce que les cérémonies du 26 novembre prennent un bon deux heures et demie, comme celles au cours desquelles Mgr Grégoire avait été nommé cardinal, il y a sept ou huit ans.

« Le pape remet non plus le gros chapeau de cardinal, heureusement ça nourrissait les mythes et les mites, mais seulement une barrette rouge et une bague », a-t-il précisé.

« QUÉBEC - TORONTO D'UN seul JET

3 FOIS par JOUR »

À compter du 14 novembre, Inter-Canadien vous peint le ciel tout en bleu entre Québec et Toronto grâce à trois vols quotidiens sans escale en jet. Conscients que votre temps est précieux, nous avons conçu notre horaire de départs de manière à faciliter vos correspondances avec les vols de Canadien en partance de Toronto vers le reste du pays et vers l'Asie. Inter-Canadien vous offre également 5 autres vols quotidiens vers Toronto comprenant une correspondance à Montréal.

- départs des vols quotidiens sans escale -

| | |
|------------------|--------------------|
| Québec • Toronto | 6h30, 11h30, 16h25 |
| Toronto • Québec | 8h45, 13h45, 18h45 |

Inter-Canadien
UN COIN DE CIEL BLEU



Partenaire



Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International Inc.

Les pauvres défendent leur peau à Ottawa

OTTAWA (PC) — Les changements proposés à l'aide sociale et à l'assurance-chômage feront diminuer le salaire de tous les Canadiens, soutient un groupe militant contre la pauvreté.

Les programmes gouvernementaux de formation et d'emploi obligent les prestataires de l'aide sociale et de l'assurance-chômage à faire concurrence aux travailleurs qui sont déjà sur le marché, a déclaré Jean Swanson, la présidente de l'Organisation nationale anti-pauvreté.

« On se sert de nous pour faire baisser leurs salaires », a-t-elle soutenu en conférence de presse hier.

Le groupe, formé de militants de partout au pays, a rencontré le ministre des Res-

sources humaines Lloyd Axworthy hier pour discuter des changements proposés au fillet de sécurité sociale.

« Une vraie orgie de dévouement contre les pauvres » au cours des 18 derniers mois a aidé à renverser l'opinion contre les démunis, a fait valoir Mme Swanson.

Le groupe prétend que ce sont plutôt les taux d'intérêt élevés et les faibles impôts pour les compagnies et les citoyens riches qui ont causé le déficit.

« Nous avons déjà payé plus que notre part de ce déficit », a conclu Mme Swanson.



Assurance
MARINE & BLANC

IN-WEAR

Place Sainte-Foy
(près d'Eaton)
650-5222

Place du Saguenay
Chicoutimi
689-0558

OUVERT LE DIMANCHE

STEVE GARIÉPY



Président
Les breuvages GUTS

Monture
Old Style Y-11
de Chic
Lentilles
organiques
Nikon

porte toujours des lunettes de Jacques Langlois

Rabais de **50%** sur nos montures à l'achat d'une lunette complète. Profitez de plus, et ce, gratuitement, du système haute précision LANGTECH, exclusive à Jacques Langlois opticien, qui vous assure le plus haut degré d'exactitude lors de la préparation de vos lunettes. (Dépliant explicatif disponible en magasin). Chez Jacques Langlois on vous offre le plus beau choix de montures comme Polo Ralph Lauren, YvesSt-Laurent, Silhouette, Napoléon, Alfred Sung, Giorgio Armani, etc.,

JACQUES Langlois
OPTICIEN

Examen de la vue par optométriste

455, 3e Avenue, Québec 523-6690
460, St-Joseph est, Québec 529-9351
1113, rte de l'Église, Ste-Foy 659-3616





Heureusement, cette voiture était équipée de deux coussins gonflables, d'une cage de sécurité et de l'option Bonne route.

*L'option Bonne route** est un forfait qui vous assure jusqu'à **40% d'économie** sur 6 protections supplémentaires à toute épreuve pour votre assurance auto Desjardins.

- **Aucune** franchise à payer en cas de délit de fuite.
- **Aucune** franchise à payer en cas de perte totale.
- **50 000 \$** de protection sur tout véhicule que vous louez ou empruntez.
Plus besoin de souscrire l'assurance complémentaire requise par les agences de location de voitures : des dizaines de dollars d'économie par semaine.
- **1 000 000 \$** d'assurance responsabilité civile.
Quand on sait qu'à l'extérieur du Québec les poursuites en responsabilité civile pour dommages corporels peuvent atteindre des centaines de milliers de dollars, il vaut mieux prévenir.
- **15 000 \$** d'assurance-vie pour vous et votre conjoint.
- **1 500 \$** sans limite quotidienne pour les frais de transport en cas de perte d'usage de votre véhicule à la suite d'un

accident ou d'un sinistre couvert.

Cette garantie couvre aussi bien la location d'une auto que les déplacements en taxi ou par transport en commun.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un agent à votre caisse Desjardins ou téléphonez maintenant au

835-9272 ou au 1 800 567-2423.

*Des conditions d'admissibilité s'appliquent et certaines garanties sont assujetties à des limitations et des exclusions.



**Assurances générales
des caisses Desjardins**

Le ministre Irwin parle de l'entente avec les Montagnais

L'approche du PQ vis-à-vis les autochtones est simpliste

SAULT STE-MARIE, Ont. (PC) — Le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin a déclaré que si le Parti québécois croit pouvoir courtiser un groupe d'autochtones de la province pour rendre les autres heureux, il devrait cesser de s'illusionner.

A une réunion du Parti libéral tenue à Sault Ste-Marie en fin de semaine, le ministre Irwin a quali-

fié l'approche de PQ à l'égard des autochtones de «plutôt simpliste». Il a ajouté que le gouvernement

séparatiste sait qu'il ne peut pas ouvrir de brèche avec les Mohawks ou les Cris, c'est pourquoi il essaie de s'entendre avec les Montagnais, le plus important groupe linguistique autochtone au Québec.

Mais si le parti pense que les autres autochtones vont ensuite tomber dans le piège et négocier avec un gouvernement qu'ils trouvent menaçant, ce «n'est pas vrai, pas exact et ça ne marchera pas», a objecté le ministre Irwin.

En mai, le ministre des Affaires indiennes avait déclaré que les Amérindiens du Québec pourraient demeurer au Canada si la province décidait de se séparer, déclenchant une controverse nationale.

Les politiciens québécois lui avaient répondu de ne pas se mêler des affaires provinciales, les leaders autochtones s'étaient montrés soulagés d'entendre un politicien fédéral prendre leur défense et quelques premiers ministres de l'Ouest avaient suggéré que les frontières du Québec pourraient être renégociées si la province quittait la confédération.

Le ministre Irwin a réitéré sa déclaration samedi, soutenant que les autochtones devraient pouvoir demeurer au pays advenant le départ du Québec. «C'est logique pour moi: si vous voulez rester au Canada, vous le pouvez.»

La dernière portion du terri-

toire qu'est maintenant le Québec a été ajoutée à la province au début du siècle seulement, a ajouté M. Irwin. «L'important, c'est que les peuples autochtones n'ont jamais été interrogés, jamais consultés et qu'ils n'y ont pas consenti.»

Les 11 principaux groupes d'autochtones sont éparpillés dans plus de 40 communautés distinctes du Québec.

Le ministre Irwin a fait valoir que les gens oublient qu'il y a aussi des Inuits le long de la côte nord du Québec qui préféreraient faire partie du nouveau territoire nordique du Nunavut, et non pas du Québec.



Ron Irwin

Les communautés d'Oka se croisent les doigts

La SQ doit déloger les voyous qui sèment la terreur

OKA (PC) — Les deux communautés habitant Oka se croisent les doigts, espérant que le ministre de la Sécurité publique ait dit vrai et que la Sûreté du Québec viendra déloger une fois pour toutes la quinzaine de voyous qui sèment la terreur jour et nuit depuis 1990 avec des rafales d'armes automatiques.

Un proche collaborateur du ministre Serge Ménard a déclaré qu'une vaste opération policière aura effectivement lieu avant les Fêtes. Il n'a cependant pas voulu en dire davantage.

Du côté de la communauté autochtone de Kanesatake, des résidents ont dit avoir hâte de ne plus être pointés du doigt quand ils se rendent dans le village ou la paroisse d'Oka, et même à l'extérieur de la région.

Ils espèrent aussi que les enfants pourront très bientôt jouer comme tous les autres, sans voir près d'eux des délinquants passer à toute vitesse en automobile et tirer des rafales d'armes automatiques, sans que la police n'intervienne.

«Les véritables Mohawks veulent vivre en paix. Ceux qui font du trouble ne sont qu'à moitié amérindiens. Ce sont toujours les mêmes», a dit une femme autochtone.

Un porte-parole du grand chef du conseil de bande de Kanesatake, Jerry Peltier, a fait savoir qu'aucun commentaire ne sera fait pour le moment sur la déclaration du ministre Ménard, qui donne carte blanche à la police provinciale pour déloger les fauteurs de troubles.

On peut applaudir

Il n'y a pas que les résidents d'Oka qui se réjouissent des propos du ministre de la Sécurité publique. Le président de l'Association des policiers provinciaux (APPQ), Jocelyn Turcotte, applaudit lui aussi le ministre Ménard.

«Finalement, le gouvernement nous demande de faire notre travail. Mais j'espère que la direction de la SQ va tenir compte des erreurs du passé. Je pense que le gouvernement doit permettre de faire venir près d'une communauté amérindienne les deux blindés transporteurs de troupes appartenant à la SQ», a précisé M. Turcotte.

Pour ce syndicaliste, la direction de la SQ a commis en 1990 des erreurs qui ont coûté la vie au caporal Marcel Lemay, et elle doit agir maintenant avec prudence et doigté. «Il y a eu, poursuit-il, une mauvaise opération et j'espère que la SQ en a tiré une leçon. Cet-

te fois, il faudra qu'elle soit sécuritaire.»

M. Turcotte a aussi parlé de l'armée. «Tout dépendra de la taille de l'opération. Je pense que la SQ doit agir comme lorsqu'elle va déloger des voleurs de banques ou des individus qui tiennent des personnes en otage.

Richler continue d'expliquer la question nationale

WASHINGTON — L'écrivain montréalais Mordecai Richler a entrepris une nouvelle fois d'informer les New Yorkais sur la question de la souveraineté du Québec.

par MARIE TISON de la Presse canadienne

Le prestigieux New York Times a publié dans son édition d'hier un

commentaire de M. Richler sous le titre «Tired of Separatism» («Fatigué du séparatisme»), et sous l'image d'une feuille d'érable qui perd un morceau.

Dans ce texte, bien situé en

plein milieu de page, M. Richler affirme que comme par le passé, les fédéralistes et les séparatistes courtiseront les Américains afin de les amener à prendre partie dans cette chicane de famille.

Il s'attend à ce que le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, se présente à New York et

Washington pour clamer le caractère inévitable de l'indépendance du Québec.

Il fait cependant valoir, sondages à l'appui, que la séparation est loin d'être inévitable. Il soutient qu'en fait, il serait plus probable de voir le reste du Canada, fatigué des querelles constitutionnelles continues, jeter La Belle Province hors de la fédération.

«C'est un sentiment que les politiciens séparatistes essayeront de provoquer, puisque cela servira leur programme étroit et xénophobe», écrit-il.

Une réussite exceptionnelle!

Ensemble 22C

Un prix exceptionnel!

CHRYSLER INTREPID 1995

20 895\$*

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER. QUELQU'UN DE FIABLE.

Son design révolutionnaire à habitacle avancé, son empattement plus large, sa suspension indépendante aux quatre roues, son puissant moteur et son intérieur spacieux font de l'Intrepid une voiture d'un raffinement sans pareil, au confort et à la tenue de route inégalés.

- Deux coussins de sécurité, côtés conducteur et passager
- Poutres latérales de portes
- Moteur V6 de 3.3 L
- Boîte automatique à 4 rapports
- Climatiseur
- Volant inclinable et régulateur de vitesse
- Radio-cassette AM/FM
- Rétroviseurs extérieurs chauffants à commande électrique
- Glaces et verrouillage à commande électrique

*Transport 760 \$, immatriculation, taxes et assurances en sus. Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.

RABAIS CHAQUE JOUR
pour un temps limité sur présentation de ce coupon

20%

de rabais, en plus nous payons les 2 taxes sur une sélection de vêtements

Sissi

8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg
Carrefour Charlesbourg

UNE PLACE AU SOLEIL



Faire parvenir vos communiqués à: PLACE AU SOLEIL
LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6.
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

Le mois de novembre

Aujourd'hui débute le mois de novembre. Novembre est le mois de la réanimation cardiovasculaire, le mois de la fourrure, le mois des patriotes, le mois du poisson, le mois du diabète, le mois de l'ostéoporose et le mois des maladies inflammatoires de l'intestin. La première semaine de novembre est aussi consacrée à l'orientation. Enfin tous les catholiques du Québec savent aussi qu'aujourd'hui, c'est la Toussaint, autrefois jour férié et chômé comme c'est toujours le cas en France par exemple. Demain, la journée est consacrée à ceux et celles qui furent nos parents, nos amis, nos connaissances et qui ne sont plus de ce monde. Pensons-y bien!

Oyez gentes gens!

Les Compagnons de l'ère médiévale, regroupement de figurants en costumes médiévaux, est à la recherche de musiciens bénévoles jouant de la flûte à bec, du luth, de la tambourine ou tout autre instrument médiéval pour participer à diverses activités tels que festivals et parades. Renseignements: 683-1496.

Ornithologie

Avec la venue imminente de l'hiver, le Club d'ornithologie de la Manicouagan invite les amateurs d'oiseaux à une soirée d'informa-

tion sous le thème « Nourrir les oiseaux en hiver ». La rencontre aura lieu mercredi le 16 novembre à 19 h 30 à la Polyvalente des Rives, à Baie-Comeau. Renseignements: Robin Lepage, 589-6787.

Parler en public

Le club Contact Ste-Foy de Toastmaster International offre à ceux et celles que la chose effraie, la possibilité de parler en public tout en améliorant votre élocution et votre leadership. Les réunions ont lieu au cours d'un petit-déjeuner, tous les mardis matins, au Motel Carillon. Renseignements: Daniel Marreau, 871-1942, après 18h.

Gérontologie

Les 3 et 4 novembre, au pavillon Charles-de Koninck de l'université Laval, aura lieu le 15e congrès de l'Association québécoise en gérontologie. Organisé par la région Québec, Chaudière-Appalaches, en collaboration avec le Centre de recherche sur les services communautaires de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, ce congrès est sous la présidence d'honneur de Son Excellence Martial Asselin, lieutenant-gouverneur. Le programme du congrès est disponible sur demande auprès de Judith

Désy-Binet, 656-5887.

Gens d'affaires

L'Ordre des Gens d'Affaires de Québec rendra hommage, le 9 novembre, lors d'un 5 à 7 au Château Bonne Entente, aux copropriétaires de l'Imprimerie La Renaissance, MM. Henri Bédard et Jacques Mathieu.

Théâtre Neuf

Fusion Théâtre Neuf tiendra son 12e Festival de théâtre du 2 au 15 mai, à l'auditorium Joseph-Lavergne de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Toutes les troupes de théâtre non professionnelles intéressées à y participer voudront bien communiquer avec Mme Sylvie Hamel au 622-2711 ou avec Mme Danielle Tremblay, au 529-6531, avant le 1er décembre.

Soirée littéraire

Le mardi 8 novembre à 20 h la Bibliothèque de Québec recevra Mme Solange Chaput-Roland, à l'auditorium Joseph-Lavergne de la bibliothèque Gabrielle-Roy. Cette soirée littéraire prendra la forme d'une conférence-rencontre. Elle est rendue possible grâce à une subvention du Conseil des arts du Canada.

Parents uniques

L'Association de Parents

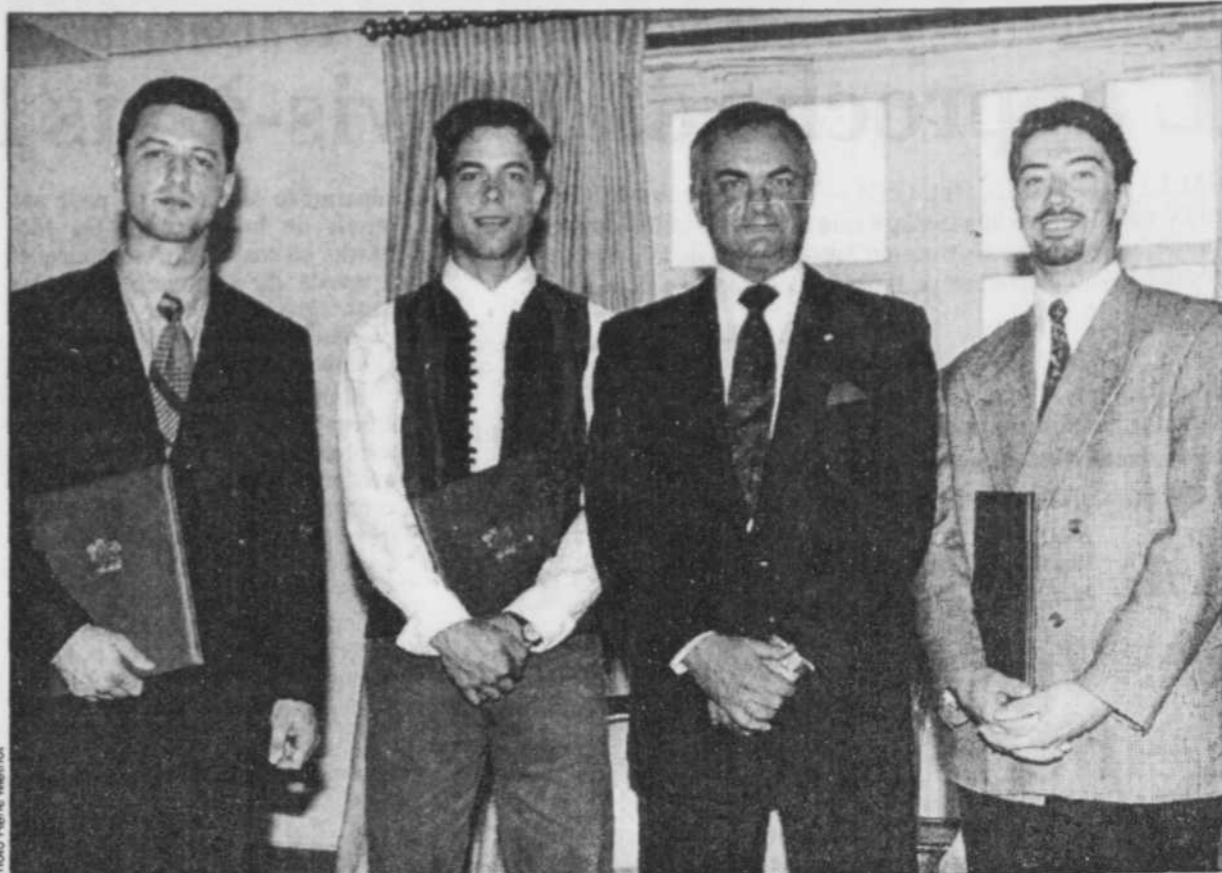


Photo René Michon

Boursiers Canada

En raison de leur rendement scolaire exceptionnel, trois étudiants en aménagement et environnement forestiers de l'université Laval, Patrick Côté, Alain Thibault et Guillaume Cyr, ont reçu récemment des Bourses Canada en sciences de l'environnement, des mains du gouverneur général du Canada Ramon John Hnatyshyn, que l'on reconnaît sur cette photographie. D'une valeur de 1000 \$ chacune, ces bourses spéciales en sciences de l'environnement sont parrainées par la compagnie Shell Canada Ltée. Créées en 1991, elles sont décernées à des étudiants s'étant classés parmi les premiers au pays dans leur discipline et qui bénéficient déjà du programme Bourses Canada en sciences et génie, lesquelles sont de 2500 \$ annuellement.

Uniques Saint-Romuald, recevra, lors de sa prochaine réunion mensuelle, le 2 novembre à 19 h 30, M. Paul Lauriault de l'Office de la protection du consommateur.

La rencontre se tiendra au 2260, boul. de la Rive-Sud.

La coccinelle

C'est M. Denis Tremblay de

Lévis, qui a gagné la coccinelle originale 1970 qui était offerte par l'Orchestre symphonique de Québec. Cette activité de financement de l'OSQ a permis de réaliser la vente de plus de 7000 billets pour un montant de 35 000 \$.

Cadets et cadettes

Le Corps de cadets et de cadettes 2486 du Manège militaire de Québec, affilié au régiment des Voltigeurs et parrainé par le Club Optimiste de Sainte-Foy, célébrera son 40e anniversaire ce samedi 5 novembre, par un souper qui réunira les anciens et les anciennes. Les intéressés doivent communiquer avec Jean Paquet, au 652-1205 ou avec Lise Arsenault au 628-0326.

Pizza à l'alligator

François Nolin, Jean Côté et Sophie Drolet, les copropriétaires du restaurant La Pointe des Amériques, lanceront, aujourd'hui, plusieurs nouvelles pizzas originales et exclusives dont la surprenante pizza à l'alligator de la Louisiane.

La plupart des travailleurs se disent exposés à des risques

OTTAWA (PC) — La plupart des travailleurs estiment que leur lieu de travail n'est pas sécuritaire, et les nouvelles technologies doivent porter une partie du blâme, selon une nouvelle étude de Statistique Canada.

Le rapport de Statistique Canada révèle qu'au-delà de la moitié des travailleurs interrogés au moment de l'enquête, en 1991, disent avoir été exposés à des risques pour la santé sur leur lieu de travail, au cours de l'année précédente.

Plus du quart des femmes et le tiers des hommes interrogés précisent qu'ils ont souffert de problèmes de santé à cause de leur emploi, ajoute le rapport.

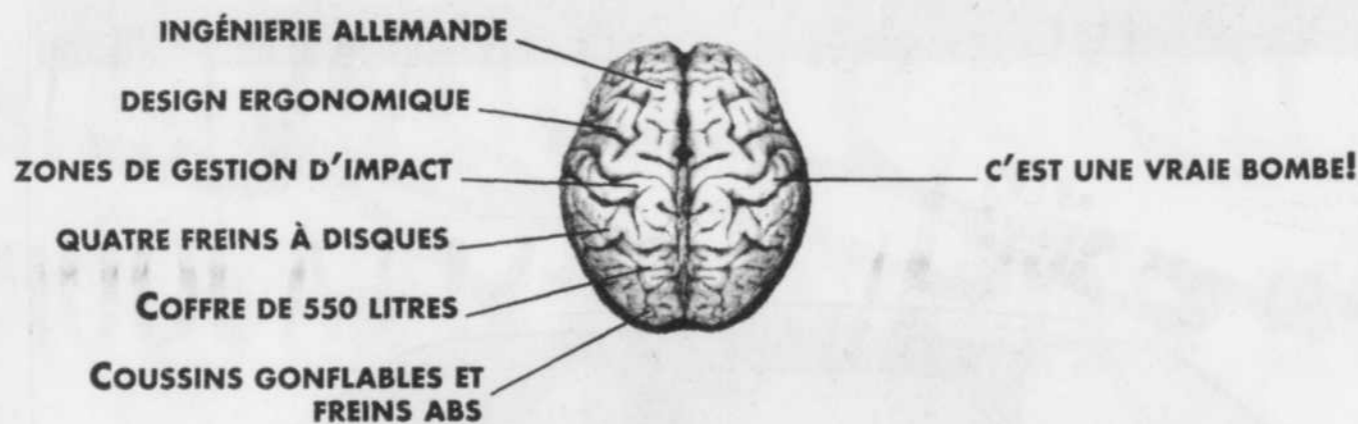
La mauvaise qualité de l'air, les produits chimiques, la fumée, le bruit sont quelques-uns des risques pour la santé cités par le rapport. Mais les ordinateurs ont été répertoriés parmi les grands responsables du mauvais état de santé des employés, spécialement des femmes.

Celles-ci sont préoccupées par les radiations possiblement dégagées par les terminaux. Mais ce sont surtout les gestes répétitifs du travail sur ordinateur, en raison des longues heures passées à taper sur un clavier, qui causent de nombreuses blessures.

Personne n'est enchaîné à son ordinateur et ce sont souvent les travailleurs eux-mêmes qui s'imposent un rythme de travail trop exigeant, notent des spécialistes en matière de santé au travail.

Mais en fait, plusieurs travailleurs ont le sentiment qu'ils n'ont pas le choix. Ainsi, le quart des gens qui font l'objet de l'enquête de Statistique Canada se plaignent du stress subi à leur travail.

L'étude de Statistique Canada est la première du genre pour cette agence.



LE PARFAIT ÉQUILIBRE.



Tout bien réfléchi, jamais une berline n'aura si bien réussi à joindre l'utile à l'incroyable. Côté raison, vous apprécierez ses freins ABS, sa construction solide et son immense coffre arrière de 550 litres. Côté passion, son moteur VR6 de 2,8 L et 172 ch. pose à lui seul les jalons d'une toute nouvelle classe de berlines haute performance. Tout bien réfléchi, le cœur a maintenant ses raisons que la raison n'ignore plus.



LA NOUVELLE
JETTA GLX VR6

C O N Ç U E P O U R L A V I E

LE MONDE



Le mystère entoure la fusillade de Duran



Un enquêteur mesure le trou d'un obus dans une fenêtre de la salle de presse de la Maison-Blanche. Énigmatique et passif, Francisco Duran, 26 ans, a été arrêté, samedi, après avoir tiré une trentaine de coups de feu avec une arme semi-automatique en direction de l'immeuble présidentiel américain. Le mobile de son acte n'a pas été déterminé. Il va subir un examen psychiatrique après avoir été déferé, hier, devant la justice. Le juge a formellement signifié à l'inculpé les charges pesant contre lui: destruction de propriété fédérale, résistance à agent et infractions à la législation sur les armes à feu. Francisco Duran doit à nouveau comparaître devant la justice, demain.

Une guerre «totale» appréhendée en Bosnie

SARAJEVO (Reuter, AFP) — Alors que les forces gouvernementales bosniaques ont cessé leur avancée dans le nord-ouest de la Bosnie, la Forpronu craint que les Serbes ne mettent à exécution leurs menaces de représailles.

Le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a menacé, hier, de lancer une contre-offensive «très meurtrière» dans toute la Bosnie contre l'armée gouvernementale musulmane.

Cette contre-offensive a commencé sur le front de Bosanski Petrovac (ouest de la Bosnie), a indiqué un responsable du Haut commissariat de l'ONU aux réfugiés (UNHCR) à Banja Luka, ville de l'Ouest de la Bosnie sous contrôle serbe.

Les troupes serbes ont interdit aux casques bleus l'accès des zones de combat autour de la poche de Bihac, mais la Forpronu indique que les rangs du 5e corps de l'armée bosniaque se sont dispersés depuis l'offensive-éclair de mercredi dernier.

Les forces du général Atif Dudakovic ont repris 250 km² de territoire aux Serbes autour de l'enclave musulmane, mais leur avancée pourrait subir un coup d'arrêt lors d'une prochaine contre-attaque de l'armée serbe bosniaque (BSA), a indiqué un porte-parole de la Forpronu.

Jamais la BSA n'avait subi un

tel revers en 31 mois de conflit et elle entend réparer l'outrage.

Un porte-parole de l'ONU a annoncé, par ailleurs, qu'un casque bleu bangladaïsi avait été grièvement blessé, hier, par des éclats d'obus à Buzim, à la lisière est de la poche de Bihac.

Les Serbes de Bosnie, cités par l'agence yougoslave Tanjug, affirment avoir contenu l'avancée des forces musulmanes et tué 24 soldats gouvernementaux dans l'enclave, dimanche.

L'agence de presse de Bihac a pour sa part déclaré que les troupes gouvernementales poursuivaient leur percée en territoire serbe vers la ville de Sanski Most.

La Forpronu a assuré que des «mesures appropriées» seront prises pour «neutraliser» les mortiers serbes qui ont tiré dimanche sur des civils à Hrasnica, faubourg de Sarajevo, faisant un mort et dix blessés, a indiqué, hier, un porte-parole des casques bleus, le major Hervé Gourmelon.

Offensive à Trnovo

«Aujourd'hui (lundi), nous avons libéré 30 km²», a indiqué le journaliste Sandi Zulic.

Portant secours à leurs frères

de Bosnie, les Serbes de la république séparatiste de Krajina ont pilonné, hier, la ville de Velika Kladusa, située dans la poche de Bihac et on déplore plusieurs victimes, a-t-il ajouté.

L'armée gouvernementale a interrompu son offensive sur la ville de Bosanska Krupa contrôlée par les Serbes. Elle a déjà réussi à encercler une brigade de la BSA, a-t-il dit.

Un porte-parole de l'ONU a confirmé que la ville restait aux mains des Serbes mais il a dit craindre une recrudescence des combats.

Si Bosanska Krupa tombe, ce sera la première ville serbe d'importance à passer sous contrôle gouvernemental.

Des milliers de civils ainsi que des responsables militaires et politiques serbes ont fui vers la ville de Bosanski Petrovac au sud de la poche de Bihac par crainte d'une nouvelle attaque.

L'offensive gouvernementale se poursuit sur le front de Trnovo, à une trentaine de kilomètres au sud de Sarajevo. Les forces musulmanes se rapprochent de la ville, selon la Forpronu. Si Trnovo tombe, l'armée gouvernementale aura la voie libre vers les trois enclaves musulmanes de Zepa, Gorazde et Srebrenica, encerclées par les Serbes.

L'écrasement d'un avion près de Chicago tue 68 personnes

MERRILLVILLE (AFP, AP, Reuter) — Un avion de ligne intérieure de la compagnie américaine American Eagle s'est écrasé dans la tempête, hier soir, dans le nord-ouest de l'Indiana avec à son bord 68 personnes qui ont toutes péri dans l'accident.

«Les débris sont tellement dispersés qu'il est difficile de croire à la présence d'un avion», a déclaré le journaliste d'une station de radio locale.

Les 64 passagers et les quatre membres d'équipage ont trouvé la mort lorsqu'un ATR-72, turbo-propulseur à hélices construit en Europe, s'est écrasé dans un champ de maïs à proximité de Merrillville (Indiana), au sud de Chicago (Illinois), a indiqué un porte-parole de l'administration de l'aviation fédérale (FAA) dans cette ville.

Il s'agit du troisième accident d'aviation mortel aux États-Unis en quatre mois. Hier soir, American Eagle a refusé de spéculer sur les causes de l'accident.

D'après un autre porte-parole de la FAA, à Washington, l'accident s'est produit vers 16h00 alors que le vol 4184, qui effectuait une liaison entre Indianapolis (Indiana) et Chicago, effectuait son approche de l'aéroport O'Hare.

L'avion, qui avait commencé de descendre de 3000 à 2500 mètres d'altitude, a brusquement disparu des écrans radar de l'aéroport. L'avion avait été mis en attente par les contrôleurs aériens de Chicago, a ajouté le porte-parole de la FAA.

D'après des témoins, le turbo-propulseur a touché le sol avec un angle de 45 degrés.

De mauvaises conditions météo prévalaient, hier soir, au-dessus de la région de Chicago. Des pluies torrentielles accompagnées de fortes bourrasques de vent ont contraint les autorités à suspendre, en début de soirée, les opérations de déblaiement de l'épave, qui devaient reprendre aujourd'hui.

American Eagle, comme American Airlines, première compagnie aérienne américaine, est une filiale de AMR Corporation, groupe ayant son siège au Texas.

American Eagle exploite elle-même quatre compagnies de lignes intérieures, Executive Airlines, Flagship Airlines, Simmons Airlines et Wings West, qui ont une flotte de 279 bimoteurs d'une capacité variant de 19 à 64 passagers. La compagnie, qui affirme être le premier transporteur intérieur au monde, devait célébrer son 10e anniversaire, aujourd'hui.

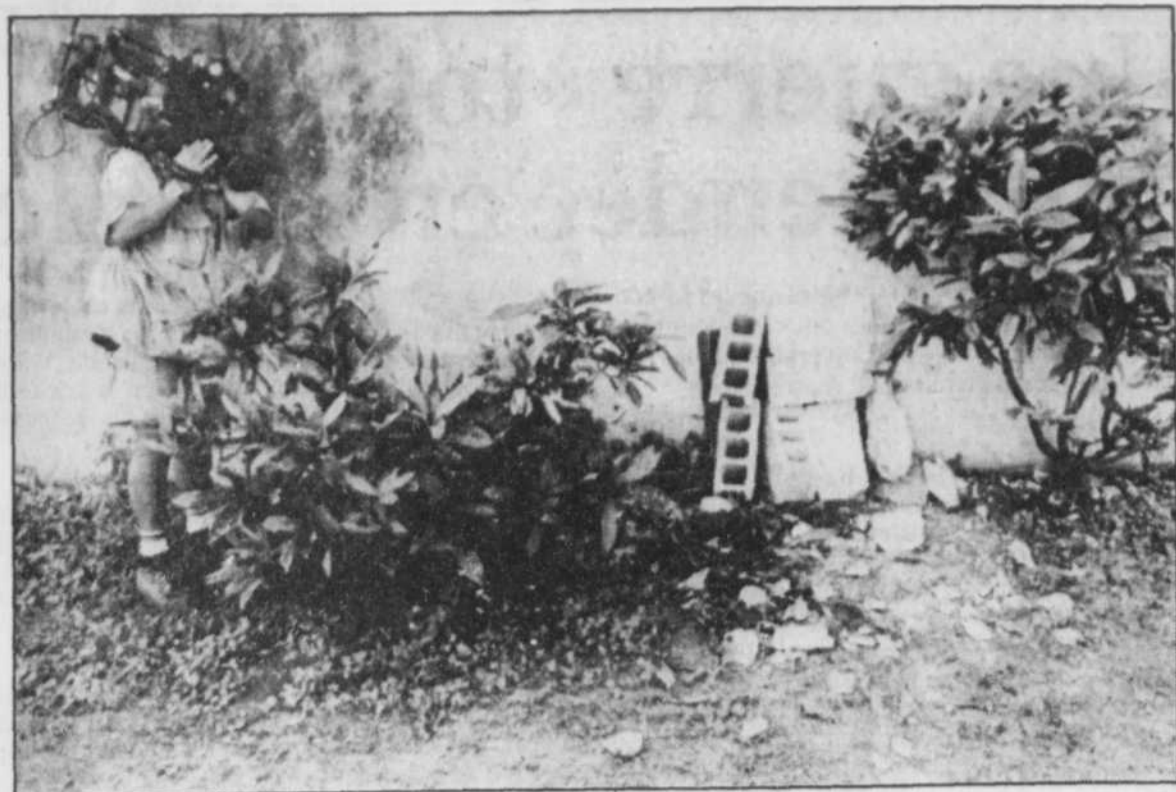
Plus de 130 personnes ont trouvé la mort dans l'accident d'un Boeing 737 d'USAir, en septembre, près de Pittsburgh. USAir avait subi, en juillet, un autre accident à Charlotte, en Caroline du Nord. Celui-ci avait fait 37 morts sur les 57 passagers et membres d'équipage.

MERCREDI 2 NOVEMBRE C'EST LA JOURNÉE DE LEVÉE DE FONDS DUNKIN' DONUTS

Pour chaque café vendu (10 oz ou 14 oz) Dunkin' Donuts versera **25¢** au Fonds de Charité Dunkin' Donuts. Ce fonds a été créé pour venir en aide aux organismes de charité pour enfants.

Venez prendre un bon café ou deux dans n'importe quel Dunkin' Donuts participant. Parlez-en à vos amis. Plus on sert de café le 2 novembre, plus on contribue au Fonds de Charité.

Évasion de 150 prisonniers en Haïti



Ce trou dans un mur donnant sur une cour d'école a été utilisé par des prisonniers pour s'évader du Pénitencier national haïtien, dimanche après-midi, dans le centre-ville de Port-au-Prince. Deux des huit prisonniers qui ont été retrouvés sont d'anciens policiers incarcérés pour activités illégales sous le régime militaire déchu. Selon un policier de la force internationale, 264 détenus avaient été recensés avant l'évasion et il n'en restait plus que 116 (39 femmes et 77 hommes) après. Par ailleurs, le président Jean-Bertrand Aristide a invité, au cours du week-end, « les chefs de section » (responsables de la police rurale) à avoir un nouveau comportement avec la population sans utiliser le « bâton ou le fusil ». Le père Aristide, qui s'exprimait à la télévision depuis sa résidence privée de Tabarre, a demandé à la population de s'abstenir de vengeance envers « les chefs de section », de recourir au « dialogue, sans vengeance ni violence » ou aux tribunaux en cas de conflit.

Scrutin en Algérie d'ici la fin de 1995

ALGER (AP, AFP) — Le président Liamine Zéroual a annoncé, hier soir, dans un discours radio-télévisé à la Nation qu'une élection présidentielle aura lieu en Algérie « avant fin 1995 ». Il a aussi réaffirmé sa détermination à poursuivre « l'éradication du terrorisme et de la violence ».

Zéroual a aussi grâcié lundi 2200 prisonniers de droit commun dont les peines étaient égales ou inférieures à 10 mois.

Ces éléments figuraient dans le discours de Zéroual prononcé pour le 40e anniversaire du début de la guerre d'indépendance en Algérie (1954-1962).

Le dernier scrutin organisé en Algérie remonte à décembre 1991. Il s'agissait alors d'élections législatives, interrompues en janvier 1992 alors que les listes du Front islamique du salut (FIS) avaient remporté la majorité absolue des sièges au premier tour.

Liamine Zéroual, nommé président de l'Etat par le Haut Conseil de Sécurité, le 1er février dernier, avait déclaré dans son premier discours à la Nation, que son mandat, qui est théoriquement de trois ans, serait consacré à la préparation des « conditions du retour au processus électoral ».

Avant l'annonce d'un scrutin présidentiel, M. Zéroual a convié

ses compatriotes à « une réflexion approfondie » sur la situation présente dans le pays en estimant que « l'Algérie mérite mieux que la guerre civile ou la paralysie politique ».

Il a rappelé aussi ses efforts en faveur d'un dialogue avec l'opposition légale et le Front islamique du salut. En termes sévères, il a condamné « le silence des uns et l'extrémisme des autres » en s'en prenant surtout au FIS, qui a « refusé d'honorer ses engagements écrits d'appeler à la fin des meurtres et des sabotages ».

Le dernier président élu en Algérie était Chadli Bendjedid, écarté du pouvoir par un coup de force, en février 1992.

Les affrontements entre les islamistes et les forces de sécurité algériennes ont fait 10 000 morts entre février 1992 et décembre 1993, selon un bilan officiel. Ils se sont poursuivis depuis sans relâche. En deux mois, plus de 500 islamistes armés ont été tués, selon un décompte non-officiel.

En Bref



L'ex-pasteur américain Paul Hill risque la peine de mort.

Le défenseur d'un embryon en procès

PENSACOLA (AFP) — Le procès d'un militant anti-avortement, Paul Hill, accusé des meurtres d'un médecin et d'un militaire à la retraite qui l'escortait, s'est ouvert, hier, à Pensacola (Floride). Ancien pasteur, Paul Hill, 40 ans, qui risque la peine de mort, affirme avoir agi en état de « légitime défense » pour sauver la vie d'un embryon. Il est accusé d'avoir tué, le 29 juillet, le Dr John Britton, 69 ans, ainsi qu'un militaire retraité James Barret, 74 ans, et d'avoir blessé la femme de ce dernier, June, 68 ans.

42 ans pour l'assassin de Colosio

MEXICO (AP) — L'homme accusé d'être l'auteur de l'assassinat, le 23 mars dernier, de Luis Donaldo Colosio, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir) à l'élection présidentielle mexicaine d'août dernier, a été condamné, hier, à 42 ans d'emprisonnement. Mario Aburto, 23 ans, s'est vu infliger cette peine dans l'enceinte de la prison de haute sécurité d'Almoloya, à l'ouest de Mexico.

Les trois otages des Khmers rouges

PHNOM PENH (AFP) — Le gouvernement cambodgien dispose « d'indices très probants » sur la découverte de la tombe de trois otages occidentaux enlevés par les Khmers rouges, en juillet dernier, a annoncé, hier, le ministre de l'Information, M. Ieng Mouly. Le gouvernement attend la confirmation de l'exhumation des corps par l'armée, qui doit avoir lieu en présence de représentants des ambassades d'Australie, de Grande-Bretagne et de France.

Marée noire dans les îles Shetland

LONDRES (AFP) — Les autorités maritimes de l'archipel des Shetland s'appréhendent, hier, à mettre en place un dispositif anti-pollution autour du navire-usine de pêche russe échoué dans la nuit, et qui laissait échapper ses 550 tonnes de fuel et de diesel, menaçant des plages de l'île sud. Les 155 membres d'équipage du « Pionersk » ont été évacués, sains et saufs, en quelques heures grâce à un hélicoptère et un navire de secours en mer, selon les gardes-côtes. Mais le navire, qui a pris de l'eau par plusieurs voies, s'est brisé en deux contre des rochers, en milieu de journée, hier.

Renforcer les portes des traversiers

COPENHAGUE (AFP) — Les directeurs des Affaires maritimes des pays nordiques ont proposé, hier, un renforcement des portes avant des traversiers et une révision des normes de stabilité des bateaux pour éviter des catastrophes semblables à celle de l'« Estonia », qui a sombré, fin septembre, en mer Baltique avec plus de 1000 personnes à bord. Les directeurs du Danemark, de la Finlande, de Norvège et de Suède, réunis à Copenhague, hier, ont souligné qu'ils étaient « d'accord pour renforcer les portes avant des transbordeurs existants afin qu'elles soient capables de résister aux assauts extrêmes des vagues ».

Big Ben se met à pencher

LONDRES (AFP) — La célèbre tour de Big Ben, qui domine le parlement de Westminster à Londres, s'est mise à pencher et, hier, la présidente de la Chambre des Communes a dit qu'elle allait suivre la situation de près. Selon le « Sunday Times », Big Ben s'est mis à pencher de 3mm en raison d'importants travaux qui ont lieu à proximité pour construire une nouvelle ligne de métro.



Jeep Grand Cherokee Laredo 1995, 4x4

29 995\$*

Transport : 670\$ en sus

OU LOCATION

CLÉ D'OR

445\$**

par mois
Terme de 30 mois.
Versement initial de 3 617\$.

- Coussin de sécurité côté conducteur
- Moteur 4 L, 190 ch
- Freins à disques antiblocage aux 4 roues
- Boîte automatique à 4 rapports
- 4 roues motrices Selec-Trac®
- Climatiseur
- Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande
- Jantes en aluminium
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Porte-bagages et plus encore...

Seul un Jeep® est un Jeep



Ensemble 26K

Le Jeep classique



Ensemble 26E

Jeep Cherokee Sport 1995, 4 portes, 4x4

24 695\$*

Transport : 670\$ en sus

OU LOCATION

CLÉ D'OR

395\$**

par mois
Terme de 30 mois.
Versement initial de 2 678\$.

- Coussin de sécurité côté conducteur
- Moteur 4 L, 190 ch
- Boîte automatique à 4 rapports
- 4 roues motrices Selec-Trac
- Climatiseur
- Radio-cassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- Cache-bagages
- Lave/essuie-glace de lunette arrière
- Volant inclinable gainé de cuir
- Porte-bagages et plus encore...

Jeep YJ Rio Grande 1995, 4x4

16 995\$*

Transport : 600\$ en sus

OU LOCATION

CLÉ D'OR

325\$**

par mois
Terme de 30 mois.
Versement initial de 1 635\$.

- Moteur 2,5 L, 123 ch
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- 4 roues motrices Command-Trac®
- Toit rigide
- Sièges baquets et banquette arrière
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Direction assistée
- Dégivreur de lunette arrière
- Réservoir à essence de 76 litres
- Moquette pleine grandeur et plus encore...

Le Jeep original



Ensemble 23X

Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

Le concessionnaire Jeep et Eagle de votre région.
Quelqu'un de fiable.



* Transport, immatriculation, taxes et assurances en sus. ** Tarif mensuel établi d'après la description des véhicules ci-dessus.
Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Transport, immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée.
Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6¢ le km.

Toute l'Allemagne contre deux gangsters

BONN (AP, AFP) — Deux malfaiteurs armés ont pris huit otages, hier, dont deux policiers, après avoir commis un hold-up dans une banque. Quelque 500 membres des forces de l'ordre et un hélicoptère ont participé à la course poursuite entamée en début de journée, qui se poursuivait la nuit dernière.

Hier soir, une femme et deux hommes, l'un de ces derniers souffrant d'une blessure par balle, étaient toujours aux mains des deux ravisseurs dont la police avait perdu la trace, entre Hofheim et Wiesbaden. Les six autres otages, parmi lesquels les deux policiers et deux enfants, ont quant à eux été libérés dans le courant de la journée.

Les gangsters, qui se sont évadés le 10 octobre dernier de la prison Fuhlbuettel à Hambourg, ont pris durant un temps la direction de Dresde, puis de Berlin, sans jamais quitter la moitié est de l'Allemagne.

Au cours de leur fuite, retrans-

mise par plusieurs chaînes allemandes, une conversation téléphonique a été établie entre la police et l'un des otages, une femme, qui a demandé aux forces de l'ordre de cesser leur poursuite.

Elle a également précisé que son mari, lui aussi prisonnier des ravisseurs, avait été légèrement blessé par balle. Les ravisseurs ont fait une courte halte dans un hôpital de la ville de Gotha où il a pu recevoir des soins.

Plus tard, une vingtaine d'heures après le début de leurs prises d'otages à répétition, les deux braqueurs se sont à nouveau arrêtés à Erfurt, où une ambulance les a rejoints pour prodiguer de

nouveaux soins au prisonnier blessé.

« Nous voulons que la police nous écoute et cesse immédiatement de nous poursuivre », a exigé la femme otage lors de sa liaison téléphonique diffusée en direct par la chaîne de télévision RTL2. « Cela pourrait nous conduire à un désastre ».

Le quotidien « Bild » a quant à lui réussi à entrer en communication avec les malfaiteurs. Ces derniers ont affirmé détenir un couple de personnes âgées, l'une d'elles, un homme, ayant été blessé par la police lors d'un échange de coups de feu. « La police nous a tiré dessus et a touché l'un d'eux à l'avant-bras », a expliqué l'un des ravisseurs.

« Nous voulons nous rendre dans un pays chaud, en France ou en Espagne », a-t-il poursuivi. « Nous disposons de quatre pistolets et de grenades. Si la police

nous y pousse, tout explosera ».

Cette course poursuite a commencé dans la nuit de dimanche à lundi à Stuttgart (sud de l'Allemagne) avec l'enlèvement de deux policiers. Les malfaiteurs, à bord d'un van Volkswagen immatriculé en France, se sont ensuite emparés d'une BMW pour se rendre à Fulda (210km au nord) où ils ont volé environ 165 000\$ CAN dans une banque en se servant de l'un des policiers comme bouclier.

Après le hold-up, ils ont volé une Mercedes puis ont libéré les policiers en les abandonnant dans le véhicule après avoir pris le contrôle d'une Audi. Ils ont ensuite pris trois autres personnes en otages, un homme et ses deux enfants, et se sont barricadés dans une maison à Hoetzelsroda (70km à l'est de Fulda) avant de reprendre leur fuite avec leurs prisonniers.



Otages libérés au Cachemire

Un séparatiste musulman du Cachemire, en Inde, tient son fusil contre la tête d'un touriste-otage américain, Bela Joseph Nuss, de Walnut Creek, en Californie. Nuss fut plus tard relâché sain et sauf. Tout comme les trois touristes britanniques que le groupe militant du Cachemire menaçait de tuer si dix de leurs camarades n'étaient pas libérés de prison. La police indienne a lancé une chasse à l'homme contre les ravisseurs et deux policiers ont alors été tués.



Ah! ce cher petit mari... Chaque fois qu'il faut repeindre une pièce, c'est le même scénario. Dès

qu'on a fini de recouvrir le plancher de papier journal, Monsieur, qui habituellement ne lit à peu près que le cahier des sports, s'intéresse tout à coup à l'accord de Maastricht, au dernier congrès des Raëliens ou aux moeurs de la gélinotte huppée. N'importe quoi plutôt que de se mettre au boulot...

Le papier. Au cœur même de nos vies.

Les fabricants de pâtes et papiers du Canada

EDITORIAL

Le poisson pourrit par la tête

Il y a quelque chose de profondément révoltant dans le conflit opposant les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec à leur employeur.

On semble croire que le conflit va durer longtemps, parce qu'avec les services essentiels, il ne pénalise à peu près personne. Or, c'est faux ! C'est sur le dos des démunis, des travailleurs occasionnels, des étudiants de cégeps et d'université ainsi que des personnes âgées qu'on fait la grève.

C'est vrai qu'à prime abord, ce conflit ne semble pas déranger grand monde. Les grévistes travaillent entre 15 et 20 heures par semaine pour assurer les services essentiels et reçoivent en plus une allocation de grève non imposable de 170 \$ par semaine. Comme leur revenu imposable annuel sera moins élevé que prévu, ils auront droit à un remboursement d'impôt au printemps.

Du côté d'une majorité d'usagers, même constat : les détenteurs d'emplois réguliers à des heures conventionnelles continuent de jouir de leurs transports publics.

Patrons et syndiqués peuvent célébrer : grâce à la Loi sur les services essentiels, ils auront un vrai bon conflit et laisseront pourrir la situation en se disant que si ça tourne vraiment mal, le gouvernement va intervenir.

Ce qu'on oublie, ce sont les victimes sans voix, celles qu'on n'entend pas parce qu'elles sont pauvres, isolées ou désorganisées.

On oublie ces femmes, chefs de familles monoparentales, qui doivent faire des ménages ou travailler à temps partiel le soir ou les fins de semaine pour boucler le budget. On oublie les étudiants des cégeps et universités dont les cours ne cadrent pas avec les horaires réguliers prévus par les services essentiels.

On oublie nos jeunes, qui n'ont pas de transports pour leurs loisirs le soir ou le week-end, et qui seront plus nombreux au volant, à la sortie des discothèques, avec les conséquences tragiques que l'on connaît. On oublie les personnes âgées qui comptent sur l'autobus pour leurs rendez-vous chez le médecin, à l'hôpital ou leurs activités récréatives.

Ce sont des milliers de petites gens qui font ainsi les frais de cette grève, provoquée par des syndiqués et des patrons qui ont perdu le sens de leurs responsabilités.

La semaine dernière, un avocat de la partie patronale, Me Yves Gonthier, s'interrogeait sur la légalité d'un projet de covoiturage par taxi. Il faisait valoir que la STCUQ détenait un monopole du transport en commun.

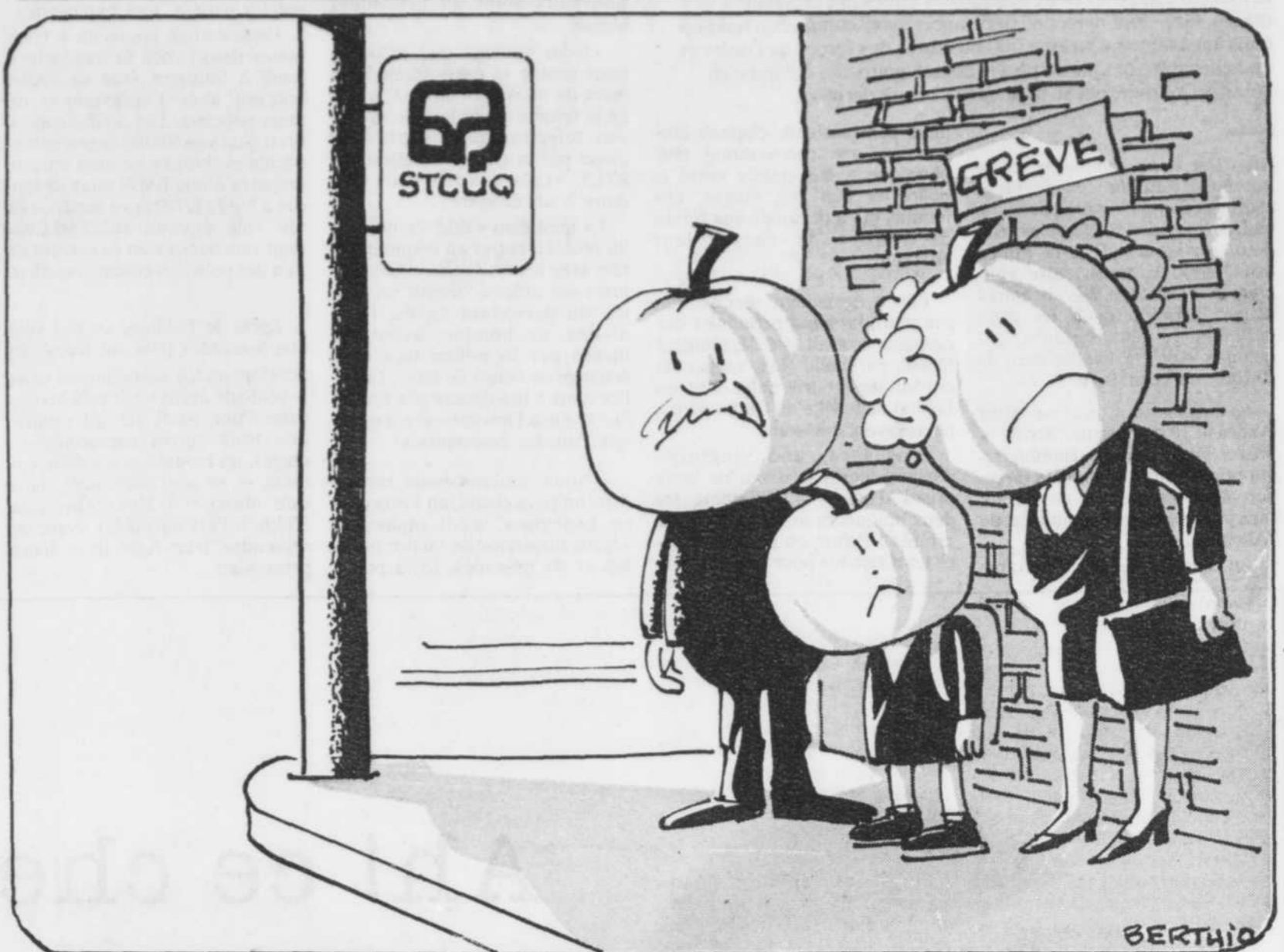
Le monopole... Voilà la vraie cause de ce conflit. Contrairement à ce qui se passe dans la vraie vie, patrons et syndiqués savent que leurs emplois ne sont pas menacés et se livrent à des abus.

Peut-être qu'on pourrait leur jouer un tour : leur enlever le monopole. Ou faire comme Ronald Reagan avec les contrôleurs aériens : mettre tout le monde dehors (patrons inclus) et repartir à neuf. Ou mieux encore : pourquoi ne pas privatiser tout ça ?

Impossible ? Peut-être. Mais quand une société, sous prétexte de civiliser les grèves dans ses services publics, institue des mécanismes comme les « services essentiels » qui ciblent les victimes et relèvent aux démunis le fardeau de ses conflits, ça ne va plus. On n'a pas le droit de rester inactif.

GILBERT LAVOIE

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Éditeur
GILBERT LACASSEÉditorialiste en chef et adjoint à l'Éditeur
J.-JACQUES SAMSONRédacteur en chef
GILBERT LAVOIEDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUES

L'enfant terrible

La chronique de
Michel
DAVID

En ce jour anniversaire de la mort de René Lévesque, on va se bousculer, cet après-midi, au Château Frontenac, où sera lancé le premier tome de la monumentale biographie qu'a entreprise le journaliste Pierre Godin.

Après le portrait controversé publié par Claude Fournier et la désastreuse série télévisée présentée au réseau TVA, on attend énormément de ce qui est présenté comme « la première véritable biographie de René Lévesque ». Peut-être trop, tellement son souvenir est encore frais dans nos mémoires.

Personnellement, j'ai surtout hâte de lire les deuxième et troisième tomes, qui seront consacrés à sa carrière politique. Le premier, sous-titré *Un enfant du siècle*, prend fin avec sa première élection, en 1960. Le prochain sera publié au printemps, le dernier à l'automne 1995. Si l'horizon de Jacques Parizeau ne recule pas d'ici là, ça s'appelle du *timing*.

En attendant, les admirateurs de l'ancien premier ministre ne seront sans doute pas déçus. Manifestement, Pierre Godin en fait partie. Chez le journaliste qu'a d'abord été le père fondateur du PQ, « objectivité ne rime jamais avec neutralité », a-t-il constaté. Chez lui non plus. C'est l'oeuvre d'un journaliste, pas d'un historien.

Au début, c'est même un peu irritant de lire qu'à l'âge de dix mois, « il donne tous les signes d'une précocité remarquable » ; qu'à deux ans, « l'enfant est déjà un phénomène » ; qu'à quatre ans, « René est déjà un contestataire qui n'en fait qu'à sa tête » ; qu'à neuf ans, « il est déjà leader... »

Heureusement, le petit génie a aussi des défauts. Au collège de Gaspé, son manque de compassion pour les plus faibles est sans doute déplorable, comme son comportement tyrannique en famille. Carac-

tère exécration, mari infidèle, père absent... Tout y est, mais comme l'envers d'une médaille dont la première face est si brillante qu'elle excuse l'autre.

L'auteur préfère ne pas la révéler, mais tout le monde dans le milieu politique connaît la véritable identité de Lise B., dont Lévesque a eu une fille baptisée Isabelle en 1958. Le jour où Corinne Côté aurait appris qu'il s'agissait de sa bonne amie Lise, elle se serait appliquée à rapprocher le père et la fille.

C'est la première fois qu'Isabelle exprime publiquement ce qu'elle a ressenti à la mort de ce père dont elle ne devait pas parler. Ce sont les passages les plus touchants du livre.

« J'ai perdu le père de la patrie, mais pas mon père, vraiment. Je suis fier d'être sa fille, mais un vrai père c'est le sang et l'affection. Moi, je n'ai eu de lui que le sang... »

C'est l'époque où il était en politique, on lui racontait qu'on gardait le secret pour la protéger, mais elle avait plutôt l'impression que c'était pour protéger sa carrière à lui. Elle dit aujourd'hui, ironique : « Au moins, Lévesque était quelqu'un de bien sur le plan politique. Ça m'était plus difficile de le haïr. Si ça avait été Trudeau... »

Comme sa biographie de Daniel Johnson père, le livre de Godin n'est pas que le portrait d'un homme. C'est aussi celui d'un Québec que la majorité d'entre nous avons aujourd'hui du mal à imaginer. Et dont Lévesque a été, avant d'être un acteur de premier plan, le témoin privilégié.

Retrouver le passage suivant sous la plume d'un enfant de 13 ans, pensionnaire chez les Jésuites, en dit long sur ce que devait penser l'intelligentsia des années 30 : « Réclamons aux Juifs et aux Américains, au lieu des postes méprisables que nous possédons, les positions élevées qui nous sont dues ».

Quand il a publié ses Mémoires, en 1986, on a souligné certaines « erreurs » qui, à 40 ans de distance, ont fait imaginer certaines choses à l'ancien correspondant de guerre. Sans doute avait-il un peu « étiré » les faits, comme il arrive parfois aux journalistes, mais son expérience en Europe et en Corée n'en demeure pas moins unique dans les annales de la presse québécoise.

D'autres épisodes de sa carrière de reporter ont apparemment été moins glorieux. On se tord de rire en lisant, revue et corrigée avec le directeur du *Devoir*, André Laurendeau, sa description radiophonique franchement ridicule de l'arrivée de la princesse Elizabeth, en 1951.

Saviez-vous qu'il avait également été critique de cinéma ? Son jugement était lapidaire. Voici comment il a présenté *Aurore l'enfant martyr* : « Mélodrame pour donner les frissons aux vieilles spectatrices (...) les acteurs nous font également regretter que le cinéma sache parler ».

Au-delà de l'anecdote, le grand mérite du livre de Godin est de nous faire sentir comment cet homme « petit, à moitié chauve, ne sentant pas toujours la lavande, mal fagoté avec ses costumes défraîchis, ses godasses à cinq sous, son éternel foulard écossais et sa vilaine tuque de laine grise usée jusqu'à la corde », en est arrivé à personnaliser mieux que personne les aspirations des siens.

L'antihéros par excellence, explique-t-il. Une sorte de Cyrano de Bergerac. Exactement.

Bloc-notes

La drogue à l'école

Depuis quelques mois, les policiers de Sainte-Foy mènent une opération qui les a conduits à arrêter 52 jeunes consommateurs ou trafiquants de stupéfiants. Étant donné le jeune âge des contrevenants, il est permis de s'interroger sur cette opération et sur les problèmes reliés à la toxicomanie juvénile.

Tout d'abord pourquoi toute cette publicité autour de cette affaire ? Les images qu'on nous a montrées pouvaient nous laisser croire que le crime organisé avait établi domicile dans les écoles de Sainte-Foy.

L'emphase mise sur ces écoles a pu leur attirer une mauvaise réputation. Or, la toxicomanie n'y est pas plus répandue que dans d'autres milieux scolaires, publics ou privés.

D'autre part, il est permis de se demander si les droits des jeunes sont protégés par les méthodes policières. En juin dernier, des organismes, dont le Conseil permanent de la jeunesse, ont senti le besoin d'informer les jeunes de leurs droits en raison de la présence des policiers luttant contre le trafic des drogues. La police de Sainte-Foy a affirmé qu'elle respectait les droits des jeunes, comme celui d'avoir un avocat.

La toxicomanie juvénile n'a rien en commun avec le crime de haut de gamme. À cet âge, le fait de consommer des stupéfiants est plutôt le symptôme d'un mal de vivre, tout comme le suicide ou la pratique excessive d'un sport sont des signes d'un problème profond.

Troubles personnels ou familiaux, difficultés d'apprentissage, entrave à l'affirmation de soi, constat d'une vie qui n'a pas de sens, voilà ce qui peut conduire un jeune à consommer et même à faire le commerce des stupéfiants.

Aussi le travail des éducateurs en prévention de la toxicomanie est-il beaucoup plus utile que celui des policiers pour faire face à ce phénomène. Ces éducateurs établissent une relation de confiance avec le jeune aux prises avec un problème de drogue. Petit à petit ils l'aident à sortir de l'impasse dans laquelle il s'enfonce.

Consommer de la drogue est devenu un phénomène de société. L'école ne peut échapper à la lutte que mènent les policiers pour venir à bout de ce fléau. Toutefois, étant un milieu d'éducation, elle a des méthodes plus efficaces d'y faire face. Mais encore faut-il lui en donner les moyens.

JEAN MARTEL

Votre Opinion

Cette grève nuit à plusieurs usagers

Malgré le droit des travailleurs syndiqués de défendre leurs intérêts, cela (la grève des chauffeurs d'autobus) nous questionne comme usagers et nous embarrasse. Pour quelques-uns d'entre nous, c'est notre seul moyen de transport pour aller travailler.

Même si les services essentiels prévoient des autobus à certaines heures, (par exemple, de 7 h à 9 h le matin) certains parmi nous doivent les utiliser à partir de 6 h.

De plus, nous n'avons pas les moyens de prendre le taxi à 40 \$ par jour pour aller travailler à l'autre bout de la ville.

Ce n'est pas facile pour nous d'être solidaires de travailleurs qui gagnent deux ou trois fois notre salaire et qui ont acquis de bonnes conditions de travail et qui s'apprennent à nous faire subir un arrêt du service au début de l'hiver.

Bien sûr, dans notre structure fiscale, les revenus moyens sont

les revenus parmi les plus imposés. Mais les chauffeurs pensent-ils aux plus petits qu'eux ? Ne cherchent-ils qu'à défendre leurs intérêts corporatifs au détriment des autres groupes de la société ?

Il faut se rappeler deux choses. D'abord, nous venons en apparence de sortir d'une récession économique qui a fait mal à tout le monde : perte d'emploi, travail précaire, chômage, aide sociale... Et nous avons dû modifier notre style de vie en conséquence et nous regrouper pour nous tirer d'affaire. Deuxièmement, le transport en commun a été sauvé *in extremis* par Claude Larose et son équipe il y a quatre ou cinq ans.

La solidarité régionale a prévalu. Les municipalités ont soutenu davantage le transport en commun ; les usagers, par des moyens adaptés comme les circuits *Métrobus* et les lignes *Sarha*, ont développé une image positive de ce moyen de transport et paient leur part.

Notre question : quelle est la part des chauffeurs pour assurer

la survie du transport en commun ?

Comme le CRUTECQ (Comité régional des usagers du transport en commun de Québec), nous pensons que les usagers devraient être présents à la table des négociations.

Paul-Yvon Blanchette
Mouvement des Travailleurs chrétiens, Québec

Des péquenauds ?

(En réponse à M. Michel Vastel)

Dans votre chronique du 14 octobre, vous jugez de « péquenauds » et de « rustres » l'ensemble des délégués du Parti réformiste qui en ont assez d'une justice trop laxiste.

Je vous suggère de sortir de votre salon feutré où il est chic de tenir des propos dits « progressistes » et d'aller consulter ce peuple que vous semblez mépriser puisque vous dites : « le pire c'est que M. Manning a probablement raison de dire que les propos des délégués de son parti correspondent à ce que diraient

150 personnes prises au hasard dans la rue ».

Vous verrez qu'il n'est pas composé de péquenauds et qu'il n'est pas nécessairement rétrograde d'être dégoûtés du fait qu'un violeur en série peut continuer son oeuvre sans trop de risques ou que l'État verse 4000 \$ par année à un bénéficiaire de l'aide sociale honnête alors qu'il débourse plus de 60 000 \$ par année par criminel incarcéré.

Je ne suis pas, bien sûr, en faveur de toutes les résolutions du Parti réformiste. Mais dans une société où l'heure est au choix entre la protection des criminels (qui peuvent même poursuivre leurs victimes) et la protection et la valorisation des citoyens honnêtes, j'ai plus de respect pour le peuple représenté par les 150 personnes que vous décriez que pour les élucubrations pseudo-avant-gardistes de quelques intellectuels qui n'ont d'intellectuel que le nom.

Michel Tardif
Neufchâtel

LES IDÉES DU JOUR

René Lévesque à 18 ans

Doué, peu motivé et attiré par la vie de bohème

par PIERRE GODIN

Le premier tome de la biographie de René Lévesque, qui paraît aujourd'hui chez Boréal, couvre la période de 1922 à 1960. Dans un extrait exclusif au SOLEIL, le biographe Pierre Godin présente un jeune Lévesque à la fois aux prises avec les charmes de la ville de Québec et les affres du cours classique...

Le jeune Lévesque a quitté la Gaspésie à l'été 1938 pour s'installer à Québec avec sa mère Diane Dionne qui, devenue veuve, s'est remariée avec Albert Pelletier, René Lévesque entreprend sa Philo I, l'avant-dernière année du cours classique. A l'automne 1939, les cartes et les ami(e)s (dont Louise L'Heureux, qu'il épousera quelques années plus tard) prennent souvent le premier rang des préoccupations de René plutôt que ses études au Collège Garnier. Déjà, les notes d'octobre ont été décevantes...

Le bulletin de fin de novembre de René, qui frôle l'abîme, rappelle le coureur de jupon de 17 ans à la réalité: 37 sur 100 en maths, 49 en argumentation, 65 en chimie. Avila Favreau, préfet des études, l'exile au vingt-cinquième rang pour le travail et la diligence alors que le recteur, Roméo Bergeron, reçoit les doléances des professeurs.

Il y a d'abord le père Longpré, son prof d'apologétique, qui l'a enguirlandé lorsqu'il l'a surpris en train de dormir derrière la bibliothèque de la classe. Son prof de maths, un certain Ernest d'Astous, celui-là même qui a failli l'expulser du séminaire de Gaspé, en a long à dire sur lui. Leurs face-à-face restent difficiles: le scientifique ne prise guère l'intuitif, et le contraire est aussi vrai.

De sa grosse voix de Gaspésien sûr de lui, le jésuite l'a déjà averti solennellement: «L'an passé, t'as passé ton année à vacher, t'es arrivé premier quand même. Pour le latin, le français, le discours, le thème, t'avais pas besoin d'étudier. Les mathématiques, les sciences, c'est autre chose. C'est pas inné, il y a des choses que tu dois apprendre. Si tu ne te secoues pas, tu vas couler ton année!»

Un sermon de curé dont René n'a pas tenu compte. De plus, il est absolument réfractaire au langage des sciences qu'il trouve repoussant. Paresse intellectuelle qui sera son Waterloo à l'examen de mathématiques de janvier 1940. Il remet une feuille quasi blanche, sauf la donnée des problèmes qu'il a transcrite fidèlement de sa belle écriture. Zèle qui lui vaut 1 point sur 100.

Le recteur le convoque à son bureau pour lui dire, après analyse de son dossier: «Vous ne satisfaites pas aux exigences du collège. Vous feriez mieux d'aller étudier ailleurs...» On le met à la porte. Des années plus tard, René Lévesque confirmera les circonstances de son renvoi à la journaliste de *Châtelaine*, Héléne Pilotte: «Aux examens de mathématiques, j'ai obtenu exactement 1 sur 100. Le recteur m'a fait venir pour me dire qu'il valait mieux que je quitte le collège.»

C'est la raison officielle de son renvoi. Mais on dit aussi que René Lévesque n'avait pas payé son semestre, son beau-père lui ayant coupé les vivres parce qu'il bambochait au lieu d'étudier.

La vie de bohème

À la section des mal-vus du séminaire de Québec, celle des extra-colégiaux relégués au fond de

la classe et exclus des activités internes du séminaire, René Lévesque continue de déraiper. S'il a accepté d'y terminer son cours classique, c'est beaucoup plus pour faire plaisir à sa mère, qui rêve d'en faire un avocat, que par goût personnel. Car il lorgne déjà du côté du journalisme radiophonique.

Ses résultats en dents de scie témoignent de son absence totale de motivation. En février 1940, il néglige de se présenter à l'examen de dissertation philosophique, et il se classe vingt-huitième sur 67 en composition philosophique. Le préfet des études, l'abbé Alphonse-Marie Parent, auteur du rapport Parent qui chamboulera dans les années 1960 le système d'éducation québécois, remarque: «L'application semble bonne en philosophie mais négligée en mathématique. Appréciation générale des résultats: insuffisants. J'ai confiance que ça marchera...»

Un mois plus tard, le préfet déchante: «Son application en mathématique est nulle. Il semble que monsieur René pourrait avoir l'air moins ennuyé de tout. Ses professeurs en sont mal impressionnés.»

Le hic: «monsieur René» est en train de décrocher littéralement avec son ami du collège Garnier, Lucien Côté. Les Marceau sentent leur Gaspésien favori s'éloigner peu à peu de la maison de la rue Bourlamaque. Depuis que René fréquente le séminaire, Gilles Marceau l'a remarqué, il semble préférer la compagnie des bambocheurs, comme Chartrain ou Côté, à la sienne.

Le grand coupable, pour Marceau et compagnie, c'est Ti-Père Côté. Avec sa barbe plus fournie que la leur, attribut d'une virilité précoce qui lui confère un certain prestige, Lucien Côté entraîne René sur la pente savonneuse de la bohème. Un peu plus âgé que lui — il a redoublé sa Rhéto —, Ti-Père est un voyou de bonne famille qui pose à l'esprit évolué. Il n'aime que les lettres et déteste comme René les sciences et les maths. Leur communauté de vues les a donc rapprochés.

Louise L'Heureux aussi prend la même tangente. Elle ne s'habille plus comme avant et a troqué les souliers à talons hauts qui, rue de la Grande-Allée, départagent filles bien et filles quelconques, contre des chaussures à semelles plates de crêpe. Les Marceau regardent maintenant un peu de travers le couple L'Heureux-Lévesque. Non seulement parce qu'il lève le nez sur eux depuis un mo-

ment, mais à cause aussi de son horrible tenue négligée.

Toujours mal rasé, le visage ravagé par l'acné et vêtu de son éternel débardeur taché, René plante là la bande et se sauve avec Louise sur les Plaines pour faire du necking. Par temps maussade ou frais, il abandonne le débardeur pour une chemise dont il s'acharne à relever le mince col afin de se protéger du froid.

En Philo II, le mouton noir commence l'année en lion: 16 sur 20 en maths, 18 en apologétique, 15,6 en métaphysique et 15 en morale et dissertation philosophique. L'abbé Parent inscrit des «très bien» partout. Hélas! ce n'est que feu de paille. En novembre et en décembre, il ne fait pas mieux que 5,3 sur 20 en physique et 9,5 en maths. «Monsieur Lévesque est trop faible en certaines matières. Il s'absente encore trop facilement des cours...» note le préfet.

En février 1941, il récolte 2 ridicules points sur 20 en physique et sèche l'examen de maths. Remarque de l'abbé Parent, de plus en plus décontenancé: «Absent aux



Photographé dans l'uniforme de lieutenant de l'armée américaine pendant la Deuxième Guerre mondiale.

concours, ne remet pas de devoirs...» Bref: comment pareil délinquant pourrait-il réussir le bac? Question sans réponse car, soumis de plus en plus à la «mauvaise» influence de Lucien Côté, René ne se couche qu'au petit matin. Note du décrocheur à sa famille, épinglée une nuit sur la porte de sa chambre: «Je ne me lève avant 11 heures ni pour or ni pour argent. Si on appelle: je suis mort. Si on vient: je voyage. Si on insiste: m... mais je ne me rends pas! Adieu, René.»

La vie désordonnée de son aîné attriste Diane Dionne. Après la mort de son premier mari, elle a trimé dur pour lui faire continuer ses études. Alors que les choses s'arrangent grâce à son second mariage, il rue dans les brancards. La famille a emménagé dans une maison de briques foncées de trois étages, à l'angle du chemin Saint-Louis et de la rue De Laune, qu'Albert Pelletier a fait construire. René y a une grande chambre



Correspondant de Radio-Canada International en Corée, René Lévesque interviewe le lieutenant-colonel Jacques Dextraze, du deuxième bataillon du Royal 22e Régiment.

au premier. Mais c'est comme s'il ne faisait qu'y passer.

À peine réveillé, il se hâte de sauter dans le tramway qui s'arrête devant la maison pour se rendre au séminaire. C'est son deuxième lit. Un matin, il fait trois fois le tour de la ville sans se réveiller. Avant d'entreprendre le quatrième, le conducteur, qui connaît le client, le secoue: «René, tu vas pas à tes cours ce matin? Dieu seul sait combien il en loupe. À la faculté des arts, c'est comme à l'université: pas de règles à observer comme à Gaspé et à Garnier.»

Parmi ses amis, il s'en trouve pour rendre son beau-père responsable de sa vie d'oiseau de nuit. René n'aime pas «Pelletier», comme il l'appelle. Un homme mou, sans panache, tout le contraire de son père. Il a peine à tolérer sa présence aux côtés de sa mère. Il a aussi du mal à accepter l'idée qu'il dépend de cet homme. Aussi refuse-t-il le plus souvent son argent, préférant se débrouiller seul, comme il a commencé à le faire en travaillant comme *speaker* de relève au poste de radio CKCV, juché sous la coupole du Capitole, place d'Youville.

Plus tard, René Lévesque reconnaît que son beau-père a été «un bon gars», et il pardonnera à sa mère. Mais, pour l'heure, pas question! Afin d'éviter Albert Pelletier, il rentre le plus tard possible, retenu quelque part par une quelconque partie de cartes ou trainant dans la rue avec Ti-Père Côté.

«Je me souviens souvent de nos échanges nocturnes, assis sur la chaîne du trottoir (angle Murray et Saint-Cyrille) sur Duplessis

et la politique, le sort du monde, la grande noirceur qui s'annonçait...» lui écrira plus tard Lucien Côté en se remémorant leur jeune vie de cavaliers du dimanche.

Une audition ratée

Son travail à mi-temps à CKCV se met à dévorer lui aussi des heures que René aurait dû consacrer aux études. Quand le gérant Paul Lepage lui demande de travailler, il accourt, convaincu d'apprendre davantage comme rédacteur et «annonceur bilingue» que comme étudiant de philosophie.

Au printemps 1941, à l'approche des examens du bac, René Lévesque fait un pas de plus en direction du monde de l'information. Un an plus tôt, il est allé voir Maurice Valiquette, directeur du poste CBV-Québec affilié à Radio-Canada. Devant son jeune âge et son manque d'expérience, ce dernier lui a conseillé de poursuivre encore au moins une bonne année sa formation de *speaker* à CKCV.

Le délai écoulé, René Lévesque prend donc la plume: «Est-ce que vous pourriez utiliser mes services comme annonceur? N'ayant que 19 ans, je ne suis pas sur les listes de l'entraînement militaire pour 1941. De plus, après avoir vécu quelque quinze ans dans un milieu anglais, je suis à peu près parfaitement bilingue. Il est vrai que mon expérience antérieure est plutôt mince. Tout de même, j'ai déjà durant tout un été assumé l'émission des nouvelles quotidiennes au poste CHNC de New Carlisle; et j'ai lieu de croire que le gérant, le Dr Charles Houde, était satisfait de mes services.»

Pareil aplomb mérite réponse. Aurèle Séguin, gérant de CBV, lui envoie dès le lendemain une formule de «demande d'emploi comme *speaker*» qu'il doit remplir avant de passer une audition. Il s'exécute avec sa franchise habituelle, n'omettant même pas ce qui peut le désavantager. En ce qui concerne son expérience, tout en rappelant son travail à CHNC et CKCV, il répond tout de go: «Pas grand-chose, un été, et depuis, j'ai eu amplement le temps de rouiller...»

Mais à «aptitudes», il ne se gêne pas: «Tout ce qui se rapporte à la littérature écrite ou parlée m'intéresse, et il paraît que j'ai de la facilité. J'ai lu beaucoup et écouté bien des programmes, d'où une certaine aptitude à la diction, et la connaissance des mots étrangers les plus usuels.» Accepterait-il d'aller n'importe où au Canada s'il était choisi? «Probablement, mais si possible, je préférerais Québec.»

L'audition a lieu le 6 juin 1941 au Château Frontenac, où se trouvent alors les studios de Radio-Canada. Le juge anglais, W.H. Brodie, note: «Voice: sounds young. Diction: sounds good to my ear.»

Reading: intelligent and clear. English: very correct.» Les deux juges français, Maurice Valiquette et Gérard Arthur, s'accordent sur trois points: «Voix: nette et bien timbrée. Diction: soignée et élégante. Lecture: manque de souplesse, monotone.»

Rapport unanime des trois juges: candidat prometteur mais immature. Leur conclusion: «Continuez à vous perfectionner encore un an et revenez nous voir!» Conseil que René Lévesque suit en poursuivant son travail à mi-temps à CKCV jusqu'en janvier 1942 où, à cause des restrictions de guerre, on le licencie.

Après son audition ratée, René Lévesque retrouve ses manches pour les examens du bac. Il surprend tout le monde en se préparant avec un sérieux qu'on ne lui connaît plus, se jurant même d'adorer les mathématiques, au moins jusqu'à l'obtention de son diplôme.

Non seulement il passe avec distinction le redoutable bac, mais il pousse l'ironie jusqu'à être premier en maths avec 19,5 points sur 20! Sa plus grande joie: il a battu Jacques (Oedipe) Roy, considéré comme le fort en maths du collège Garnier.

En physique, que son ancien mentor Alphonse Hamel a renoncé à lui faire assimiler dès le premier semestre de Philo I, la «cruche» se tire bien d'affaire également avec 14,8 points sur 20.

Ses rivaux insinuent qu'il a tout simplement été favorisé par la chance. Les questions de l'examen de mathématiques portaient sur la géométrie, l'unique matière qui n'est pas du chinois pour lui. De plus, il s'agissait d'un «bac de guerre», plus facile que d'habitude. L'entraînement militaire auquel ont dû se soumettre les étudiants a abrégé l'année scolaire, leur laissant peu de temps pour se préparer aux examens fixés au 12 mai, plutôt qu'en juin. Aussi les examinateurs ont-ils été moins sévères que d'habitude.

De toute façon, René Lévesque détient bel et bien le diplôme qui lui ouvre les portes de la faculté de droit, où il ira plus par obéissance filiale que par envie, tout en touchant de la radio.

En septembre 1941, au début de l'année universitaire, il vient d'avoir 19 ans. Nouvelle tragédie familiale: son beau-père meurt. Après seulement deux ans et demi de mariage, Diane redevient veuve.

Albert Pelletier souffrait depuis toujours d'ulcères à l'estomac. Une perforation de l'intestin compliquée d'un cancer l'a finalement emporté, le 20 septembre, à 39 ans. À la fin, cet homme grand et osseux ressemblait à un Christ famélique tellement il avait fondu. Cette mort ferme un autre chapitre dans la vie de René Lévesque.



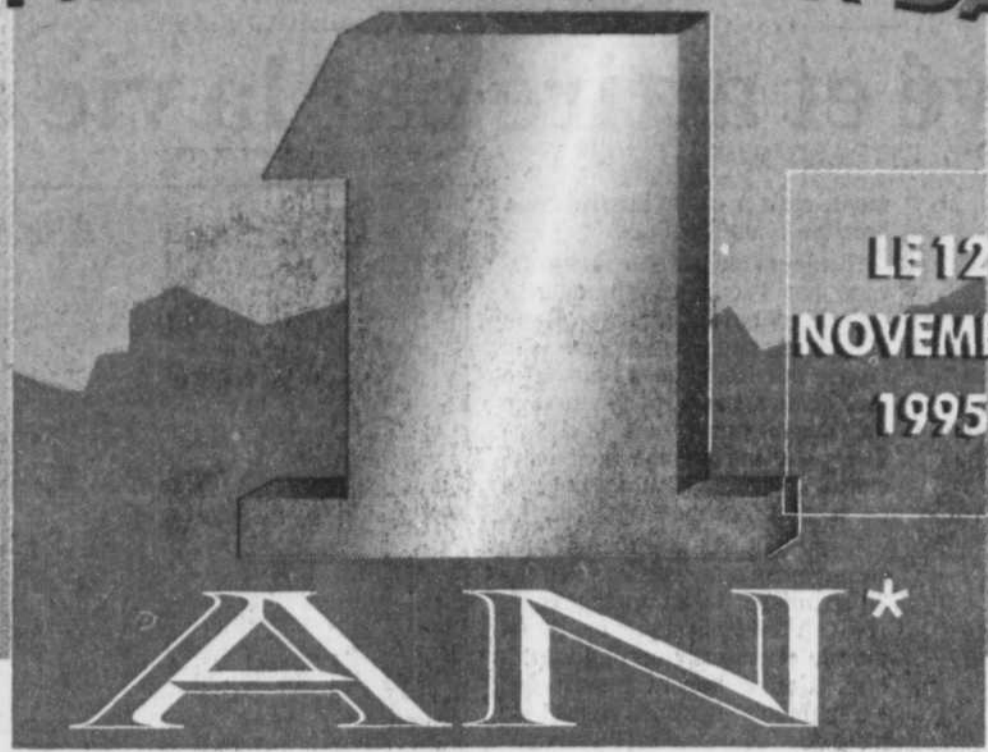
René Lévesque à trois ans...



...et jeune étudiant.

LA CIRCULAIRE TANGUAY D'AUTOMNE

COMMENCEZ À PAYER DANS



LE 12
NOVEMBRE
1995

AUCUN COMPTANT
AUCUN PAIEMENT
AUCUN INTÉRÊT

SURTOUTE
LA MARCHANDISE

1 AN*

18
pi cu

649,95\$

CUISINIÈRE (134941)

- Blanc sur blanc
- Horloge électronique
- Porte en verre trempé blanc
- Éléments de grillage "Superbroil"

889,95\$

RÉFRIGÉRATEUR (135549)

- Réfrigérateur 18 pi cu
- Blanc sur blanc
- Clayettes ajustables en verre
- Balconnets
- Poignées blanches ou noires

359,95\$

SÈCHEUSE (134930)

- À super capacité
- Porte à grande ouverture
- 3 cycles
- 3 sélections de température

599,95\$

LAVEUSE (134929)

- À entraînement direct
- Super capacité
- 2 vitesses, 5 cycles, 3 choix de température et 3 niveaux d'eau
- Agitateur double action
- Distributeur de javellisant et distributeur d'assouplissant
- Filtre à charpie autonettoyant

499,95\$

LAVE-VAISSELLE (134928)

- Encastré
- 7 commandes Clean Touch*
- Insonorisation Quiet Wash Plus*
- Panier à ustensiles incorporé dans la porte

1259,95\$

CUISINIÈRE (115280)

- Cuisinière 30 po avec dessus en céran
- Blanc sur blanc
- Four autonettoyant

20
pi cu

1299,95\$

RÉFRIGÉRATEUR (133983)

- 19,9 pi cu
- Distributrice à glaçons
- Clayettes en verre trempé
- Bacs à légumes avec réglage d'humidité
- Tiroirs sur roulettes

REMISE DU FABRICANT
75\$
DE SAVON TIDE

1049,95\$
l'ens.

LAVEUSE (133987)

- Agitation à double action
- Extra grande capacité
- Insonorisation Quiet Scrub®

649,95\$

LAVE-VAISSELLE (135735)

- Intérieur en porcelaine, garantie 25 ans
- Broyeur d'aliments durs
- Chauffage automatique de l'eau
- Séchage à convection

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

Cartes de crédit acceptées.

A M E U B L E M E N T S T A N G U A Y

**OUVERT
LE DIMANCHE**
de midi
à 17h
(sauf Pointe-au-Père)

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:
5720, boul.
Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul.
Ste-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des
Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Ste-Anne
(route 132)
Comté de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411